



HAL
open science

Louis Alphonse et Rose Appoline Février
Nathalie Février

► **To cite this version:**

| Nathalie Février. Louis Alphonse et Rose Appoline Février. Histoire. 2020. dumas-03116217

HAL Id: dumas-03116217

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03116217>

Submitted on 20 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



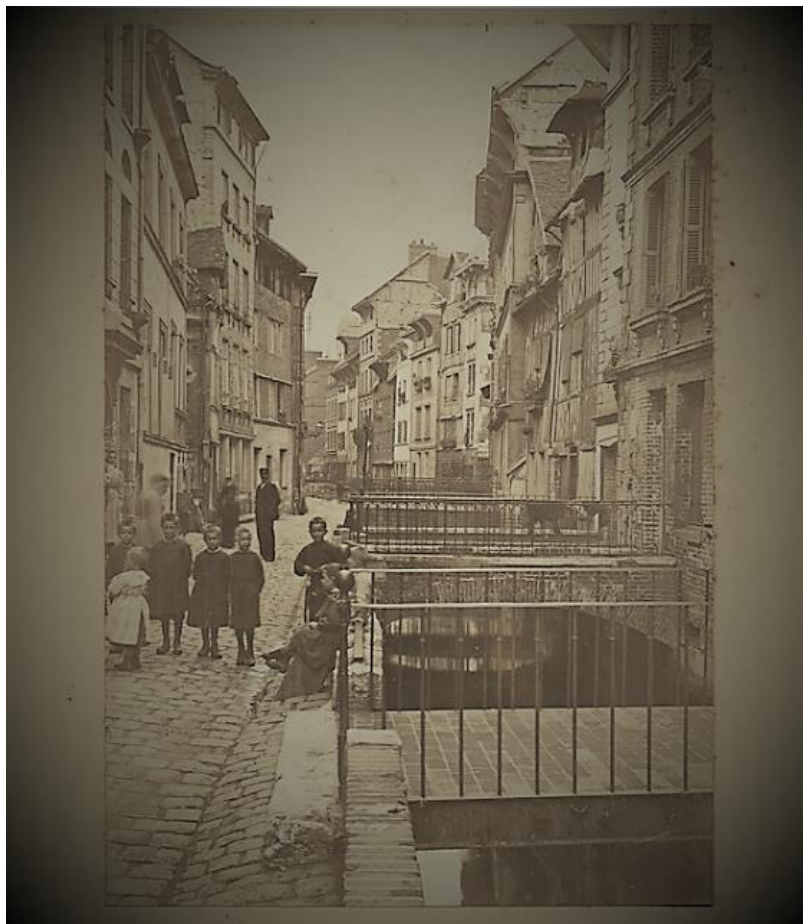
Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

D.U. GÉNÉALOGIE ET HISTOIRE DES FAMILLES
UNIVERSITÉ DE NÎMES



LOUIS ALPHONSE ET ROSE APPOLINE FEVRIER

Mémoire individuel de Mme Nathalie FEVRIER



« Je, soussignée Nathalie FEVRIER certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié. »

(Source Photographie de couverture) :

<https://www.delcampe.net/fr/collections/photographie/photos/anciennes-av-1900/rouen-rue-eau-de-robec-photo-originale-e-tubeuf-1898-767074073.html>

Consignes de travail concernant le mémoire
du Diplôme Universitaire de Généalogie Familiale

1. La recherche généalogique concernera un couple qui s'est marié entre 1833 et 1842, suivant les conditions suivantes : Soit des inconnus, soit un couple dans notre généalogie ou une généalogie que l'on connaît. On peut avoir déjà travaillé sur ce couple.
2. À partir du couple principal, on devra présenter le couple et leurs frères et sœurs, et remonter trois générations au-dessus avec les frères et sœurs à chaque fois. Il s'agira ensuite de présenter les enfants et TOUS les petits-enfants du couple (y compris donc les enfants des filles du couple).
3. Le mémoire devra comporter l'histoire de la commune ou de la paroisse du lieu de mariage du couple principal : quant aux origines du village, on se cantonnera à la période XVI^e-XXI^e siècles. On ne donne pas l'histoire de toutes les communes nommées si le couple a déménagé plusieurs fois, seulement la principale. Si une autre commune est choisie, il faudra en donner la raison.
4. On s'évertuera à chercher au moins un document de chaque type :
 - Cadastre
 - Recensement
 - Notaire
 - Armée (états signalétiques par exemple)
 - Hypothèques
 - Succession
 - État civil (NMD)
 - Archives religieuses (BMS)
 - En fonction de la recherche, d'autres documents tel que justice, liste électorale, décorations... sont bien évidemment possibles.
5. Les documents marquants seront insérés et transcrits avec l'orthographe laissée telle quelle, les abréviations développées et la traduction si le document est dans une autre langue que le français. IL faudra impérativement respecter la règle : 1 document inséré = 1 transcription.
6. Tous les documents cités le seront avec la côte du document, mais tous les documents ne seront pas insérés
7. La méthodologie devra être expliquée : comment on a obtenu certains documents, comment on a déduit ou trouvé certaines informations, les blocages rencontrés, comment on est parvenu à se débloquer si cela arrive ? Du moment que c'est signalé dans le mémoire par une note en bas de page, il est autorisé que les étudiants travaillent ensemble un même point de leurs recherches dans leurs dépôts d'archives respectifs.

Sommaire

Introduction	p 6
Première partie : La commune de Sotteville-lès-Rouen	p 9
Deuxième partie : Le mariage de Rose Appoline et de Louis Alphonse au 19ème siècle	p 12
I – Louis Alphonse FEVRIER	p 14
II – Rose Appoline BARBAN	p 16
III - La vie du couple	
Troisième partie : Leur descendance	p 17
Hors mariage :	
<ul style="list-style-type: none"> • Rose Appoline, née le 23 juin 1834, à Rouen, • Louis Alphonse, né le 6 septembre 1835, à Rouen, 	
Après mariage :	
<ul style="list-style-type: none"> • Léon Joseph, né le 30 septembre 1836, à Rouen, • Louise Julienne, née le 1er mars 1838, à Rouen, • Marie Louise, née le 29 janvier 1840, à Rouen, • Louis Stanislas, né le 29 décembre 1842 et décédé le 24 juin 1895 à Rouen, • Annonciade Constance, née le 25 juillet 1845 • Juste Joseph, né le 27 octobre 1850, à Rouen, décédé le 13 mars 1852, à Rouen (à l'âge de 16 mois). • Alphonse Joseph FEVRIER, né le 23 novembre 1856¹, décédé en 1899 • Constance Rosalie FEVRIER, née le 1^{er} avril 1860² à Rouen 	
Quatrième partie : Sa descendance – les petits enfants	
I – Les enfants de Alphonse Joseph	
<ul style="list-style-type: none"> - Alphonsine Marie Constance, né en 1878 - Joseph Louis, né en 1882 et mort en 1941 - <u>Alphonse Désiré</u>, né en 1887 Mort pour la France en 1918 (archives militaires) p18 - <u>Charles Georges</u>, né en 1899 mon grand-père paternel (recensement) p 19 	
II – Les six enfants de Charles Georges	p 20
Cinquième partie : Leurs ascendants	p 23

¹ AD76 3E 00999-1856/10/01-1856/12/31-Rouen

² AD76 3E 00999-1860/04/01-1860/06/30-Rouen

I – Les parents de Louis Alphonse :

- Jean Michel FEVRIER
- Marie Geneviève LECOQ

II – Les parents de Rose Appoline BARBAN

- Louis Jean Marie BARBAN
- Marie Madeleine Catherine CHAMPAGNE

III – Les grands-parents paternels de Louis Alphonse

- *Michel augustin FEVRIER* (**Recherches en Hypothèques et Cadastre**)
- Rose DORE

p 24

p 29

IV – Les arrière-grands-parents paternels de Louis Alphonse ...

- Michel FEVRIER
- Marie Magdeleine HEBERT

p 32

Annexes

p 33

Introduction

« Pourquoi la généalogie... »

Je suis née...

...le samedi 1er août 1964 à Rouen, en Seine maritime. Je suis la dernière d'une fratrie de six enfants, issue d'un milieu social modeste. Mes parents sont décédés. Je ne suis ni mariée, ni pacsée.

J'ai reçu comme deuxième et troisième prénom Solange et Françoise, respectivement ceux de ma mère et de ma marraine, tout comme mes frères et sœurs qui ont reçu les leurs. J'ai été baptisée à l'âge d'un an à l'église mais je ne suis pas allée au-delà de ces pratiques religieuses.

A l'âge de 29 ans, j'ai eu mon premier enfant, que nous avons prénommée Morgane, en référence aux légendes bretonnes, région chère à mon cœur. Elle portera comme prénoms supplémentaires, ceux de ses grand-mères, Marie et Solange.

A 32 ans, j'ai eu mon deuxième et dernier enfant : Léonard. Prénom de substitution au premier trouvé qui était Lazare, trop décrié par mon entourage estimant que l'histoire biblique de ce prénom était sûrement un peu lourde à porter pour ce petit bonhomme... Par défiance familiale, je n'ai pas voulu qu'il porte comme prénoms complémentaires ceux de ses grands-pères. Pour l'État Civil, il n'aura donc que deux prénoms : Léonard et Lazare.

Je me souviens...

...de réunions de famille lors de fêtes ou d'événements particuliers, amenant chaque fin de repas à ce que les mémoires se souviennent et les langues se délient par des histoires familiales, discussions d'adultes ne prêtant guère d'attention aux enfants autour d'eux, qui pouvaient alors nourrir toute sorte de fantasmes autour de leurs origines... « Sang espagnol, sang sicilien, grand-père algérien ? » Tout y est passé, sauf peut-être la vérité ? Je commence alors à chercher.

...de l'absence d'un frère aîné mort trop tôt d'une maladie foudroyante à l'âge de 9 mois, « petit ange » tellement évoqué lors de fêtes, d'anniversaires, « sur-évoqué » peut-être, comme pour mieux accepter ce deuil injuste, tellement violent pour une femme devenant mère pour la première fois. Toute la fratrie a appris à vivre avec ce petit fantôme... Je me suis aperçue depuis peu qu'après tant d'années, je ne me suis jamais souciée de savoir où pouvait être enterré ce grand frère ; mes frères et sœurs non plus d'ailleurs. De toutes les façons, les pratiques familiales en général nous tenaient éloignés de tout cimetière, estimant que là n'étaient pas les places des enfants. Je n'ai donc jamais assisté aux enterrements de mes aïeux et fut brutalement confrontée à ces rituels quand il s'agit du décès de mon père en premier en 1998, puis celui de ma mère en 2003. Orpheline un peu précoce à mon goût, absorbée par ma vie professionnelle et familiale, je mesure alors un peu plus combien je me trouve amputée d'une mémoire qui aurait pu enrichir ma vie, celle de mes enfants et m'éclairer sur le chemin de mes recherches.

... des raisons matérielles d'abord, d'histoires familiales et de non-dits qui faisaient que nous n'avions que très peu de contacts avec la famille élargie. D'abord parce que nous inviter impliquait de mettre sept couverts supplémentaires sur la table !... Et que de notre côté, les moyens manquaient sûrement pour recevoir à la maison. Nous avons un oncle et tante « de cœur » que mes parents voyaient très souvent, ainsi que nous leurs enfants et il faut croire que ce petit clan se suffisait à lui-même. Je n'en garde que de bons souvenirs Un frère de mon père, mon oncle, avait eu de son côté, avec la même femme, huit enfants. Si notre condition était modeste, la leur était précaire et on nous gardait bien de les fréquenter... comme si la misère pouvait s'attraper.

Je me souviens...

...de rêves d'ancêtres fabriqués, fabuleux ou singuliers, que tout un chacun a fait un jour, du fameux Oncle d'Amérique ou autre personnage important qui viendrait tout à coup faire reluire une patine un peu terne et nous mettre des étoiles plein les yeux.

Et puis ...

... au cours de mes études d'éducatrice spécialisée, au hasard d'un cours en anthropologie ou en sociologie (je ne sais plus) tout est remis en question quand je découvre que mon nom de famille, implique certainement qu'un des miens fut un enfant abandonné, trouvé durant le mois du même nom, alors attribué par tradition comme patronyme... Les questions se bousculent dans mon cerveau : Pourquoi ? Par qui ? et Quand ?

J'ai occupé durant plus de trente ans différents postes de travailleur social, en internat, dans le cadre pénal, carcéral, civil et pour finir dans la Protection de l'Enfance. J'ai pu effectuer un stage de 9 mois en début de carrière dans le champ judiciaire, de l'interpellation à l'incarcération. J'ai rencontré des meurtriers, des violeurs d'enfants, des pauvres, des riches, des femmes, des hommes, des morts, des malades... J'ai pu saisir combien la frontière du passage à l'acte est mince et combien nous sommes tous concernés. J'ai toujours su fermer « la porte du travail » avant d'ouvrir celle de « mon foyer » ... jusqu'à ce que ça ne soit plus possible, au regard d'une usure professionnelle irréversible.

Depuis une dizaine d'années, je réfléchis à ma reconversion professionnelle. Ayant une expérience diversifiée et des compétences en investigation, j'ai opté pour la généalogie. Les pratiques autour de cette activité allient recherche, collecte d'information, intuition, analyse et rédaction qui sont les marqueurs de mon parcours professionnel. Je souhaite aujourd'hui me lever tous les matins avec une réelle envie de pratiquer un métier qui me passionne et qui sert l'intérêt de tous.

Mais...

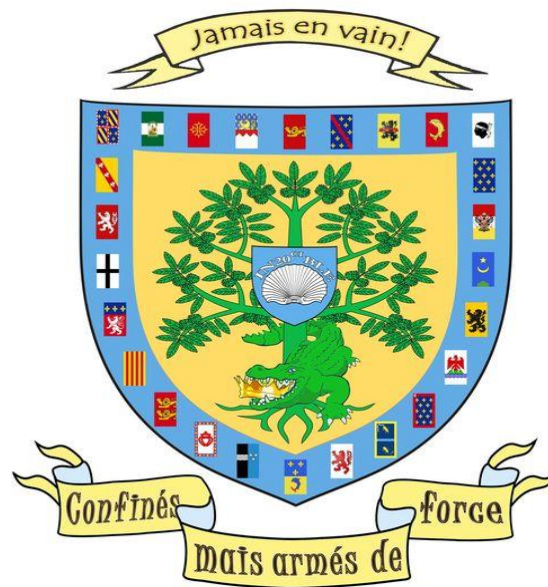
... cette formation tant attendue est venue connaître un bouleversement en mars 2020 que nos descendants identifieront peut-être comme le virage d'une nouvelle forme de Société qui leur sera devenue banale. Ainsi, loin de me sentir en danger par des informations reléguées par les médias, tout comme mes camarades de promotion, j'ai appris le samedi 14 mars 2020 que toutes les universités, les lycées, les collèges, les écoles de France seraient fermées à partir du lundi 16 mars en raison de la propagation d'un virus à facteur de contagion élevé, baptisé ultérieurement la Covid19. Il a fallu tout à coup revoir mon organisation, peccadille à côté du casse-tête qui attendaient nos enseignants pour assurer une continuité dans la formation « présentielle » qui devenait tout à coup « à distance ». Le mardi 17 mars à midi, la France devait se confiner et se plier à une organisation stricte en vue d'enrayer ce qui s'annonçait comme une pandémie pour laquelle nous n'étions pas préparés.

C'est une remise en question étrange tout à coup que de se couper du monde, de se protéger par tous les moyens, de tout désinfecter et il me faudra quelques jours avant de sortir d'une torpeur existentielle, en mode survie individuelle. Puis, des appels téléphoniques, des sourires (masqués) aux voisins, au boucher, à la dame qui promène son chien et très vite la solidarité. La solidarité réelle de ma promotion qui grâce à des « salles virtuelles » se retrouve, échange, se soutient, se soucie... Nos cours sont remis sous une autre forme en ligne et même si la transmission des savoirs est faite, je reste frustrée de la réalité d'un cours interactif, des questions, des échanges et des pauses café. Néanmoins, à force de rencontres virtuelles et de soutien les uns les autres, notre promotion a grandi en maturité, probablement plus vite que les précédentes et la distance de l'écran nous a peut-être appris à communiquer autrement, avec plus de vérité. Nous nous sommes retrouvés, pour ceux qui le pouvaient, fin juin 2020. Masqués, distanciés mais ravis de nous entendre, de partager et de pouvoir encore faire des projets.

Comment oublier des heures de révision à partir des vidéos de nos enseignants, le pied sur la pédale de la machine à coudre pour terminer les masques de protection destinés à ma famille, mes amis...

Sur cette même période singulière, un de mes camarades s'est attelé à la réalisation finale de notre blason de promotion, tradition incontournable pour le Diplôme Universitaire en généalogie et Histoire des familles qui comporte, entre autres des cours en héraldique. Nous lui avons souvent donné du fil à retordre pour des détails mais le résultat fut à la hauteur de nos attentes.

Nous avons pu affirmer haut et fort combien cette pandémie ne nous arrêterait pas dans nos projets et choisi de nous appeler : « Les Invincibles ». Détail dans notre blason : le crocodile, symbole de la ville de Nîmes tient dans sa gueule une couronne d'or (corona en latin) qu'il semble sur le point de broyer ; comment ne pas trouver là une motivation extraordinaire pour la suite de notre formation.



J'avais planifié en début d'année que je commencerais mes recherches dans les Archives Départementales de la Seine Maritime à partir de mars 2020. J'en fus réduite à des recherches en ligne faute de pouvoir accéder aux salles de lectures qui n'ont pu rouvrir qu'en juin et avec un nombre limité de visiteurs, sur rendez-vous.

Par la mise en place d'un stage dans ces mêmes Archives à la fin du mois de juillet, j'ai pu assouvir ma soif de découverte bien au-delà de mes attentes, guidée par des professionnels compétents et disponibles. Cette expérience, tout comme la réalisation de ce mémoire sur l'histoire d'une partie de ma famille n'ont fait qu'aiguiser ma curiosité et il me fut difficile de savoir m'arrêter de chercher pour rédiger enfin. Je sais que je continuerai et que cette production écrite n'est que la mise en bouche d'un festin à venir.

« Et si ce virus avait le don énorme de rappeler ce qui nous est vraiment essentiel
 Les voyages, les sorties, l'argent ne sont plus la norme
 Et de nos fenêtres on réapprend à regarder le ciel
 On a du temps pour la famille, on ralentit le travail
 Et même avec l'extérieur on renforce les liens ».

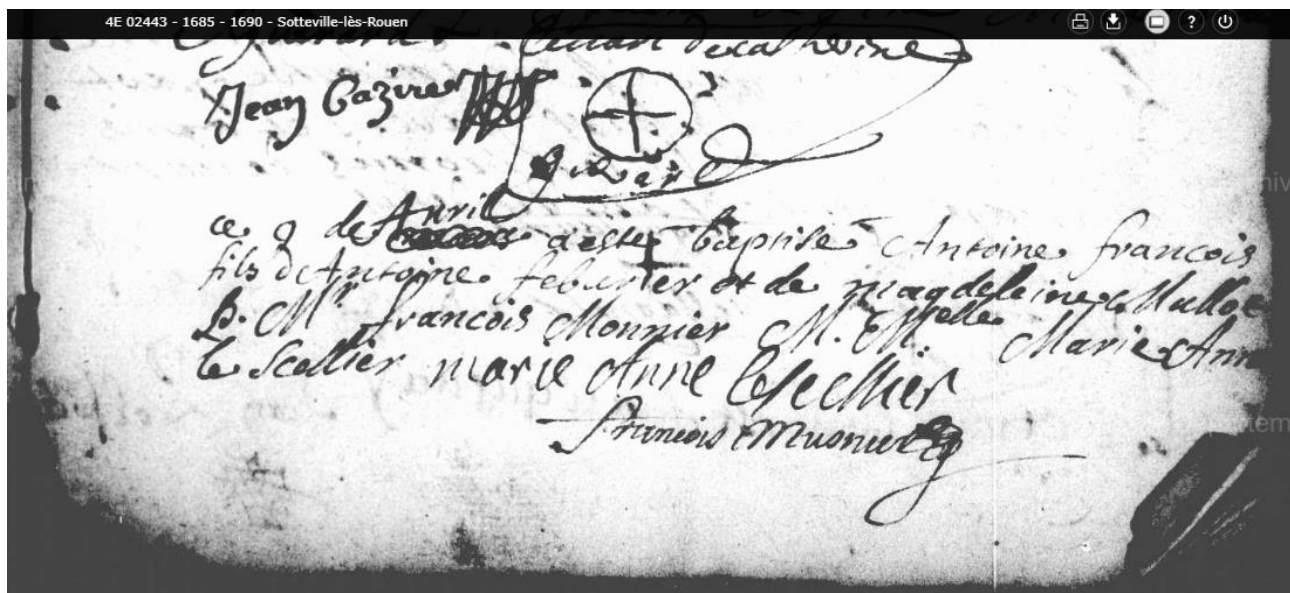
Effets Secondaires (2020) de
 Fabien Marsaud, dit Grand Corps Malade.

Première partie

La commune de Sotteville-lès-Rouen



Je choisis de vous présenter la commune de Sotteville-lès-Rouen, lieu de vie d'origine des ascendants de Louis Alphonse FEVRIER, au regard des actes d'état civil trouvés qui mentionnent cette paroisse lors de baptêmes, de mariages ou encore d'inhumations. Ci-dessous, l'acte de naissance de Antoine François FEBVRIER, né le 9 avril 1686, arrière-arrière-grand-père de Louis Alphonse FEVRIER.



3

³ AD76 4 E 02443 – 1685 – 1690 – Sotteville-lès-Rouen

Sotteville-lès-Rouen, couramment appelée Sotteville, est une commune française située dans le département de la Seine-Maritime en région Normandie.

« Soteville » est un type toponymique commun en Normandie au Moyen Âge. Il est basé sur le surnom d'homme norrois *Sóti* (vieux danois *Soti* et *Sote*), issu de *sót* « suie » (cf. anglais *soot* « suie ») et l'appellatif bien connu -ville « domaine rural, village », dont les colons anglo-scandinaves ont fait un large usage au X^{ème} siècle et le plus souvent associé à un nom de personne. La proximité de Rouen est exprimée par la préposition *Lès*, « à côté de », bien répandue en toponymie, avec une variante *lez*, du (latin *latus*).

Une population agglomérée vivait là dès la plus haute antiquité. Des vestiges gallo-romains en témoignent : des sépultures, des objets domestiques, des bijoux, des poteries, des pièces de monnaie et médailles -tous d'époque romaine- ont été découverts dans le quartier de Quatre-Mares, lors des travaux entrepris pour la construction du chemin de fer en 1842-1843. La présence de ces objets antiques s'explique par le passage de la voie romaine qui allait de *Rotomagus* (Rouen) à *Lutecia* (Paris) par *Uggade* (Caudebec-lès-Elbeuf) et *Mediolanum* (Évreux).

C'est le long de la rue de Paris que la ville a commencé à se développer au XI^{ème} siècle, dans le quartier de l'actuelle église Notre Dame de l'Assomption. Progressivement, la ville s'étoffe et devient une bourgade s'étendant le long du chemin du Roi (aujourd'hui rue Pierre-Corneille). Elle comprend également le faubourg Saint-Sever, alors connu sous le nom d'Emendreville et peu habité. Celui-ci devra être cédé à Rouen en 1791 par décision de l'Assemblée nationale.

Entre 1760 et 1790, les registres paroissiaux de Sotteville-lès-Rouen notent :

- 3 554 naissances
- 2 674 décès
- 855 mariages.

Les hommes se marient en moyenne à 27 ans et les femmes à 26.

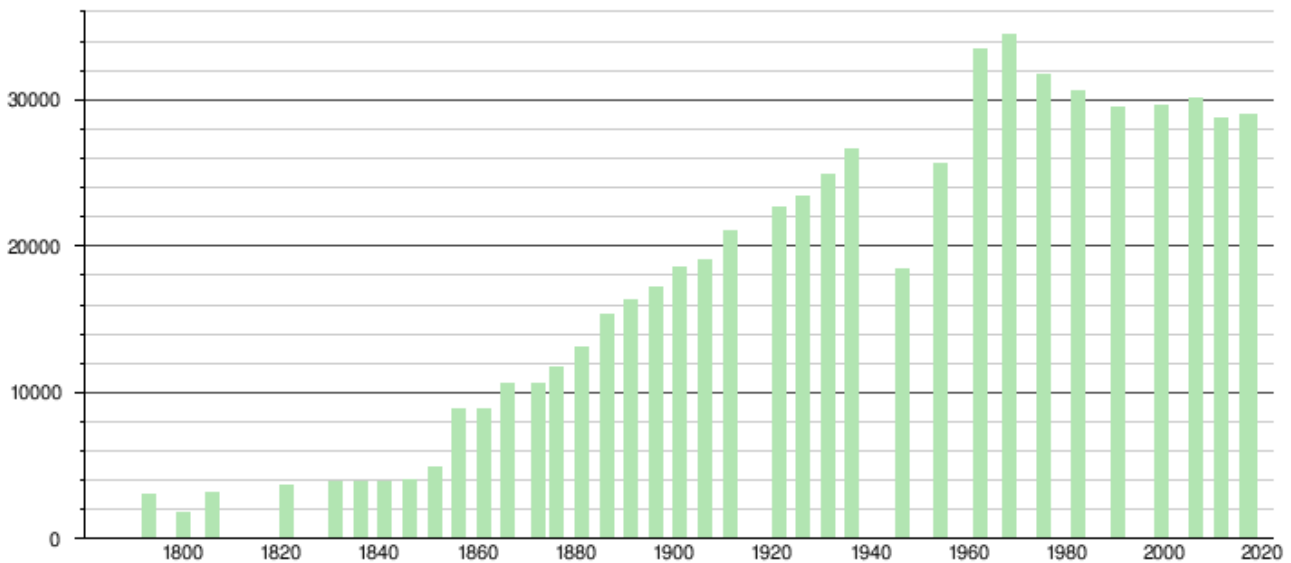
L'espérance de vie à la naissance est de 30 ans.

L'activité de Sotteville était jusqu'alors agricole, mais au début du XIX^{ème} siècle, l'industrie fait son apparition avec le développement des usines textile en 1804 : plusieurs petits ateliers virent le jour, puis les établissements Bertel et Prévost-Grenier, point de départ du développement du textile (installé dans l'ancien couvent de Capucins qui datait de 1597).

Le 3 mai 1843, c'est l'inauguration du chemin de fer qui va donner à Sotteville sa raison de vivre : La première grande ligne mise en service en France est la « Paris-Rouen », et elle concentre à Sotteville des installations d'entretien, de réparation et de construction ferroviaire (ateliers Buddicum puis Quatre-Mares), et de triage. Cette nouvelle industrie attire les ouvriers et la ville devient cheminote : sa population a triplé en 30 ans (4000 habitants en 1840, 12000 en 1870). En deux siècles, la ville est passée d'un village agricole pauvre au XIX^{ème} siècle à une ville de 30000 habitants. ⁴

⁴ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Sotteville-lès-Rouen>

Histogramme de l'évolution démographique De 1793 à 2020 ⁽²⁾



Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

Mais les ouvriers sont pauvres et les conditions de travail rudes. À partir de 1870, la présence de cheminots britanniques influence la mise en place d'idées réformatrices, de créations d'associations, de syndicats et de sociétés culturelles (la SPED, bibliothèque, Esperanto...), sportives (la Sottevillaise) et musicales. Sotteville est l'un des berceaux des progrès sociaux (coopératives ouvrières, mouvement mutualiste...). Influencé par la montée du socialisme mondial, le pharmacien Louis Lucas et quelques cheminots créent « La Solidarité Sottevillaise » en 1890 : magasins où l'on trouve des produits alimentaires à prix intéressants pour faire face au paternalisme patronal et aux commerçants ligués. Ses activités et ses « succursales » s'étendent bien au-delà des limites de la commune, et en 1927 elle prend le nom de « Union des coopérateurs de Normandie », les « COOP ». La Mutualité de Seine-Maritime et la Matmut sont aussi des enfants de la Solidarité Sottevillaise.

Cette solidarité dans le travail et l'amélioration de la qualité de la vie ne protégera cependant pas la commune de Sotteville-lès-Rouen des conséquences désastreuses de la seconde guerre mondiale. Du 4 septembre 1939 au 30 août 1944, l'aviation allemande puis les alliés bombardent à 38 reprises la gare de triage. Ces bombardements perturbent le trafic ferroviaire et sèment la mort et la désolation dans la ville. Celui de la nuit du 18 au 19 avril 1944 est le plus terrible. En une nuit, la ville est dévastée et le centre-ville a quasiment disparu. Sotteville est libérée le 31 août 1944. Le bilan est lourd : 722 morts, un tiers de la ville détruit et un tiers endommagé ⁽¹⁾.

Lors des décennies suivantes, Sotteville-lès-Rouen ira de reconstructions en restructurations permanentes, soumises aux aléas économiques, urbanistiques et démographiques. Du « vieux » Sotteville, il ne reste plus grand-chose et la vision d'ensemble de la commune pour un néophyte se résume à de grands groupes d'immeubles, un hôtel de ville moderne, un bel espace vert et une population placée sous le signe de la mixité sociale. Néanmoins, Sotteville-lès-Rouen reste une commune sur la rive gauche de l'agglomération rouennaise, avec tous les aprioris qui s'y rapportent pour un rouennais de souche. La rive gauche reste marquée « zone populaire » et rares sont les nantis qui s'y installent ou s'y égarent, sauf peut-être pour une opération immobilière dans le cadre des friches industrielles transformées en lofts séduisants.

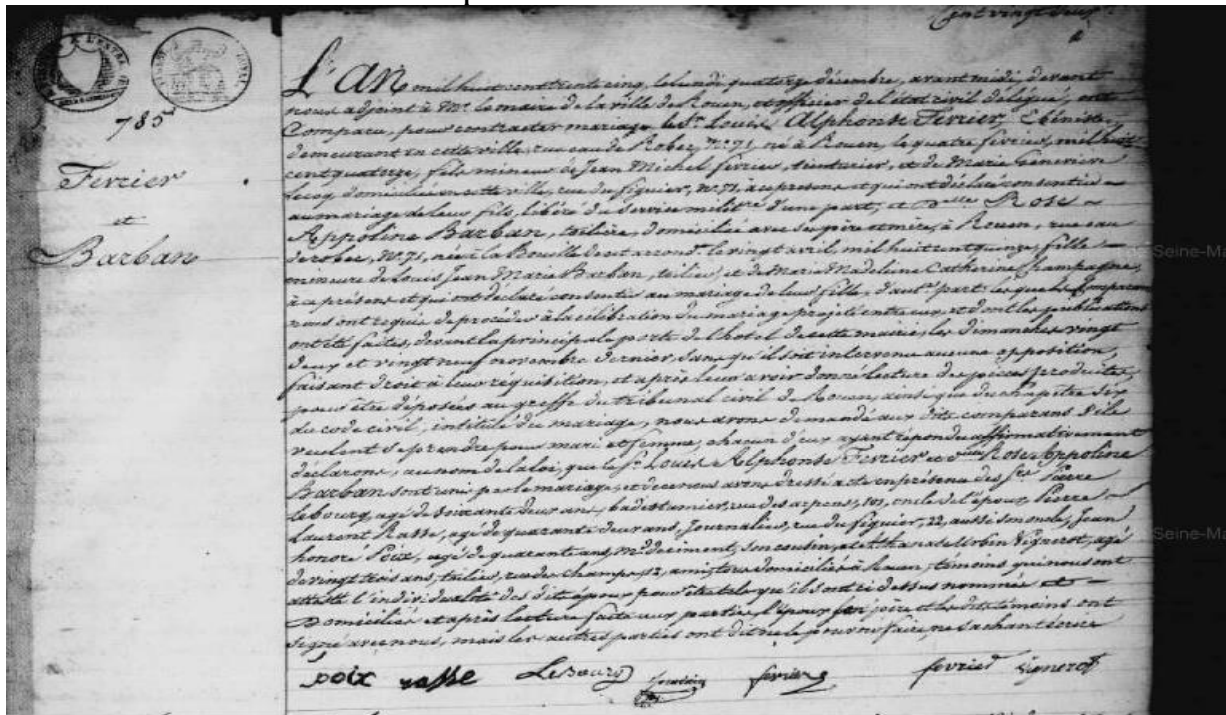
A ce jour, Sotteville tire toute sa popularité par son marché dominical et son Festival des arts de la rue « Viva Cité » qui année après année, annonce une fin de mois de juin colorée et bon enfant à tous les habitants de l'agglomération rouennaise.

1 <https://sottevilleaufildutemps.fr/2020/03/02/petit-resume-de-lhistoire-de-sotteville-les-rouen/>

2 <https://fr.wikipedia.org/wiki/Sotteville-l%C3%A8s-Rouen>

Deuxième partie

Le mariage de Rose Appoline BARBAN et de Louis Alphonse FEVRIER au 19ème siècle



5

« L'an mil huit cent trente-cinq, le lundi quatorze décembre, avant midi, devant nous, adjoint à Monsieur le Maire de la ville de Rouen, et officier de l'état civil délégué, ont comparu pour contracter mariage le Sieur **Louis Alphonse Février**, ébéniste, demeurant en cette ville, rue eau de Robec, N° 71, né à Rouen le quatre février mil huit cent quatorze, fils mineur de Jean Michel Février, teinturier et de Marie Geneviève Lecoq, domiciliés en cette ville, rue du figuier, N° 81, à ce présent, et qui ont déclaré consentir au mariage de leur fils, libéré du service militaire d'une part, et de Mademoiselle **Rose Appoline Barban**, toilière, domiciliée avec ses père et mère à Rouen, rue eau de Robec N° 71, née à La Bouille de cet arrondissement, le vingt avril Mil huit cent quinze, fille mineure de Louis Jean Marie Barban, toilier et de Marie Madeleine Catherine Champagne, à ce présent et qui ont déclaré consentir au mariage de leur fille d'autre part, lesquels comparants nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites devant la principale porte de l'hôtel de cette mairie, les dimanches vingt-deux et vingt-neuf novembre dernier, sans qu'il soit intervenu aucune opposition faisant droit à leur réquisition, et après leur avoir donné lecture des pièces produites pour être déposées au greffe du Tribunal civil de Rouen, du chapitre six du code civil, intitulé du mariage, nous avons demandé aux dits comparants s'ils veulent se prendre pour mari et femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement, déclarons au nom de la loi que le Sieur Louis Alphonse Février et Mademoiselle Rose Appoline Barban sont unis par le mariage et, de ce, nous avons dressé acte en présence des Sieurs Pierre Lebourg, âgé de soixante-deux ans, badestamier⁶, rue des arpens N°101, oncle de l'époux, Pierre Laurent Rasse, âgé de quarante-deux ans, journalier, rue du figuier N°22, aussi son oncle, Jean Honoré Poix, âgé de quarante ans, maître de ciment, son cousin, et Athanase Urbin VIGNEROT, âgé de vingt-trois ans, toilier, rue des champs N°3, ami, tous domiciliés à Rouen, témoins qui nous ont attesté l'individualité des dits époux pour être tels qu'ils sont ci-dessus nommés et domiciliés, et après lecture faite aux parties, l'époux, son père et les deux témoins ont signé avec nous, mais les autres parties ont dit ne le pouvoir faire, ne sachant écrire. »

⁵ AD76 3E 00999-1835/07/04-1835

⁶ « Badestamier », ou bas-d'estamier était le bonnetier-fabricant de bas tricotés d'estame, nom donné à un fil très retors de laine peignée à chaud et filée à la quenouille. Les badestamiers étaient particulièrement nombreux en Picardie et Haute-Normandie. (Cf andre.froidure.free.fr)

Avant de vous présenter mon couple *de cujus*⁷, il me semble intéressant de revenir sur l'origine du nom de famille Février, qui m'a souvent interrogée quant à sa signification et comme je l'évoquais plus haut, questionnait un potentiel abandon d'enfant dans l'histoire familiale. C'est donc du côté paternel de mon arbre généalogique que mes recherches se sont concentrées.

Si pour *Filae* (Portail de généalogie en ligne), FEVRIER est un nom de famille assez rare qui représente un sobriquet évoquant le mois de naissance, *Geneanet* (Autre portail de généalogie) en donne, selon moi, une explication plus fouillée et intéressante :

« Février : nom très courant, surtout porté en Bretagne et en Normandie. On considère souvent que c'est un surnom désignant un enfant né en février ou trouvé pendant ce mois. Vu la fréquence du nom de famille, une autre hypothèse est nettement préférable : surnom de forgeron (dérivé de févrie = la forge). »

Total des naissances pour le patronyme FEVRIER entre 1891 et 1990 en France :⁸

1891-1915 : 1182

1916-1940 : 1489

1941-1965 : 2079

1966-1990 : 1856

J'opterai donc pour la version « forgeron » qui semble crédible quant à la localisation de ma famille en Normandie.

Au cours de nos recherches d'ascendants, nous trouverons un changement d'orthographe du nom de famille FEVRIER, qui s'écrit à partir de la fin du XVII^{ème} siècle : FEBVRIER. Nous garderons tout au long de cet écrit la forme actuelle du nom de famille, à savoir FEVRIER.

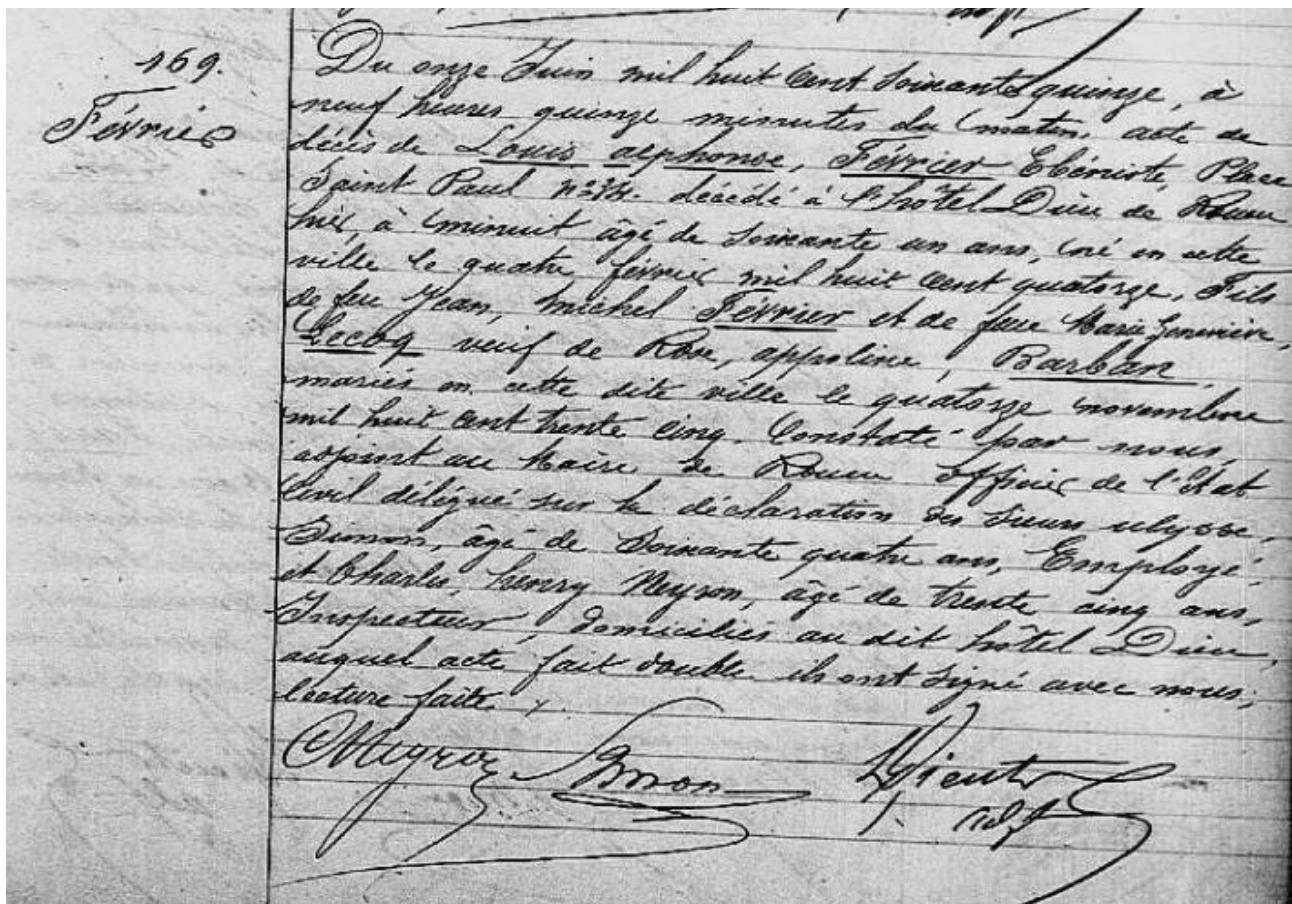
Je tiens à préciser que dans toutes les dates d'état civil attribuées aux personnes citées dans cette généalogie, j'ai précisé la cote de l'acte situé aux Archives en bas de page. Dans le cas contraire, je me suis basée sur les dates collectées dans le cadre des croisements d'informations entre « généalogistes amateurs » sur le site dédié « Geneanet » et qui intéressaient des membres communs à ma famille choisie.

⁷ *De cujus* : Pour le généalogiste, l'expression désigne l'individu dont on établit la généalogie. C'est la personne racine de la généalogie.

⁸ Sources : fichier des noms patronymiques, RNIPP, INSEE

I – Louis Alphonse FEVRIER

Louis Alphonse FEVRIER est né le 4 février 1814 à Rouen (Seine Maritime) en Normandie. Cette date de naissance est clairement inscrite sur son acte de mariage. Cependant, ni dans les tables décennales, dans les registres de naissances ou baptêmes de la ville de Rouen, je n'ai pu avoir confirmation de cette date. J'ai pu trouver l'acte de décès de Louis Alphonse (photo ci-dessous) qui confirme avec l'âge renseigné à sa mort qu'il serait bien né en 1814 à Rouen. Cependant, ce même acte précise qu'il est veuf de Rose Appoline, épousée le 14 novembre 1835. En réalité et acte à l'appui⁹, Le couple s'est marié le 14 décembre 1835. Ainsi donc, je suppose que certains repères de temps notés sur des actes d'état civil ne sont pas garantis d'exactitude. Je ne perds pas espoir de retrouver l'acte de naissance de Louis Alphonse.



10

« Du onze juin mil huit cent soixante-quinze, à neuf heures quinze minutes du matin, acte de décès de Louis Alphonse Février ébéniste, Place Saint Paul N°34, décédé à l'Hôtel-Dieu de Rouen hier, à minuit, âgé de soixante et un ans, né en cette ville le quatre février mil huit cent quatorze, fils de feu Jean, Michel Février et de feu Marie Geneviève, Lecoq veuf de Rose, Appoline, Barban, mariés en cette dite ville le quatorze novembre mil huit cent trente-cinq. Constaté par nous, adjoint au Maire de Rouen officier de l'Etat civil délégué sur la déclaration des sieurs Ulysse, Simon, âgé de soixante-quatre ans, Employé, et Charles Henry Neyson, âgé de trente-cinq ans, Inspecteur, domiciliés au dit Hôtel-Dieu, auquel acte fait double ils ont signé avec nous, lecture faite. »

⁹ AD76 3E 00999- 1835/07/04-1835- Rouen

¹⁰ AD76 3E 00999- 1875- Rouen (Hôtel-Dieu de la paroisse Sainte Madeleine)

Nous avons donc, à partir de l'acte de mariage et de décès de Louis Alphonse, accumulé quelques éléments qui nous permettent de dire que :

- Louis Alphonse s'est marié à l'âge de 21 ans, libéré du Service militaire, à Rouen.
- En 1835, il habite à la même adresse que les parents de sa future femme, soit au N°71 de la rue eau de Robec, à Rouen.
Rose Appoline était-elle sa voisine ? Était-il logé par ses futurs beaux-parents ?

Ce bâtiment existe encore...



¹¹ Le N° 71 de la rue eau de Robec en 2020.

- Louis Alphonse a toujours exercé la profession d'ébéniste, citée sur son acte de mariage et son acte de décès.
- Il est veuf à l'âge de cinquante ans et ne se remariera pas.
- Il est décédé à l'Hôtel-Dieu, Hôpital public de la Ville de Rouen.

De sa vie, je n'ai pu découvrir que les dates importantes qui s'y rapportent du point de vue de l'état civil et des registres paroissiaux. Mes recherches ont été faites en ligne principalement (confinement) et j'ai d'abord utilisé les tables décennales de la ville de Rouen pour trouver des frères et sœurs à Louis-Alphonse dont je n'aurais pas connaissance. Si dans ces tables, j'ai trouvé sept enfants nés sous le nom de FEVRIER entre 1823 et 1832 (Période de fécondité encore possible pour la mère de Louis Alphonse), je n'ai pu valider que l'existence d'une sœur, née de mêmes parents :

- Joséphine Louise, née le 30 avril 1825 à Rouen. ¹²

Pour ce qui concerne Auguste, Françoise, Nicolas, Alexandre, Victor et Charles, listés dans les tables décennales, je n'ai pas trouvé les actes de naissances qui auraient pu me confirmer leur filiation avec notre principal intéressé.

¹¹ Photo personnelle.

¹² AD76 3E 00999-1825/04/01-1825/06/30 Rouen

II – Rose Appoline BARBAN

Rose Appoline BARBAN est née le vingt et un avril 1815 à La Bouille, commune de Seine Maritime.¹³

C'est sur son acte de mariage¹⁴ que nous trouvons cette information, et aussi qu'elle est âgée de 20 ans, qu'elle exerce la profession de « toilière », tout comme son père, toilier. La définition de cette profession est : celui ou celle qui vend des toiles. Dans une région qui vit à l'époque essentiellement de l'industrie textile, cette activité est sans surprise. On découvre aussi que Rose Appoline vit encore chez ses parents, alors domiciliés à la même adresse que Louis Alphonse et cette coïncidence nous amène tout d'abord à penser qu'il se sont rencontrés par ce biais ; nous découvrirons par la suite qu'ils sont déjà parents de deux enfants à cette époque.

A partir des tables décennales de la Bouille qui s'arrêtent en 1822-23, nous trouverons une naissance au nom de BARBAN et l'acte qui s'y rapporte nous confirmera qu'il s'agit du frère de Rose Appoline :

- Louis Victor BARBAN, né le 27 décembre 1816¹⁵

III - La vie du couple

Nous avons pu recueillir quelques éléments autour de ce couple du 19^{ème} siècle qui ne semble pas avoir respecter la tradition familiale de l'époque. En effet, le couple a conçu hors mariage, ses deux premiers enfants :

- Rose Appoline, née le 23 juin 1834, à Rouen,
- Louis Alphonse, né le 6 septembre 1835, à Rouen,

Ainsi donc, Rose Appoline aurait eu son premier enfant à l'âge de 19 ans et le deuxième à l'âge de 20 ans, deux mois avant son mariage. Cependant à chaque acte de naissance, Louis Alphonse FEVRIER est présent et c'est lui qui vient faire la déclaration. Notons qu'ils ont donné les prénoms de la mère à leur première fille et les prénoms du père à leur premier fils. Une fois marié, le couple aura encore huit enfants (dont un fils, Juste Joseph, mort en bas âge) :

- Léon Joseph, né le 30 septembre 1836, à Rouen,
- Louise Julienne, née le 1er mars 1838, à Rouen,
- Marie Louise, née le 29 janvier 1840, à Rouen,
- Louis Stanislas, né le 29 décembre 1842 et décédé le 24 juin 1895 à Rouen,
- Annonciade Constance, née le 25 juillet 1845
- Juste Joseph, né le 27 octobre 1850, à Rouen, décédé le 13 mars 1852, à Rouen (à l'âge de 16 mois).
- **Alphonse Joseph FEVRIER**, né le 23 novembre 1856¹⁶, décédé en 1899 (à l'âge de 43 ans), Commissionnaire public. Marié le 8 septembre 1879, à Rouen, 76000, Seine-Maritime, avec Marie Emilie FOLLINOT, née le 27 juillet 1858. (sa descendance est développée en Troisième partie, I)
- Constance Rosalie FEVRIER, née le 1^{er} avril 1860¹⁷ à Rouen ; elle donne naissance à une fille naturelle le 24 septembre 1883¹⁸ à Rouen :
 - Alphonsine Stéphanie Février, qu'elle reconnaîtra le 9 octobre 1883¹⁹.

¹³ AD76 3E 00310-1815-1819-(La) Bouille

¹⁴ AD76 3E 00999-1835/07/04-1835 - Rouen

¹⁵ AD76 3E 00310-1815-1819-Bouille (La)

¹⁶ AD76 3E 00999-1856/10/01-1856/12/31-Rouen

¹⁷ AD76 3E 00999-1860/04/01-1860/06/30-Rouen

¹⁸ AD76 3E 00999-1883/07/02-1883/09/29-Rouen

¹⁹ AD76 3E 00999-1883/10/01-1883/12/31-Rouen

Rose Appoline, décède à l'Hospice Général de Rouen le 26 Mai 1864²⁰, alors qu'elle n'est âgée que de 49 ans. Nous pouvons poser l'hypothèse que ses dix maternités ont participé à un décès précoce, sachant qu'il y a peut-être eu d'autres grossesses non-abouties. Ses deux derniers enfants ont moins de dix ans quand elle décède et il semble envisageable que ce sont les aînés de la fratrie qui les ont pris en charge dans le cadre de la vie familiale. Nous avons effectué des recherches quant aux épidémies ayant frappé la ville de Rouen, afin de faire un parallèle avec ce décès précoce, mais c'est uniquement durant l'année 1832 que le choléra a frappé la ville de Rouen.

Troisième partie

I – Alphonse Joseph

Il est le neuvième enfant du couple de Louis Alphonse et Rose Appoline. Il se marie à 23 ans avec Marie Emilie FOLLIOT²¹ et exerce la profession de « journalier ». Initialement, cette profession désigne un manœuvre, un ouvrier manuel ou encore un ouvrier agricole qui pouvait travailler à la journée dans les fermes. (Cf Wikipédia) Plus tard, comme cité sur l'acte de naissance de son fils Marcel Alphonse, on apprend qu'il exerce comme commissionnaire public. Cette activité pourrait être assimilée à celle de coursier aujourd'hui. Les différentes adresses citées sur les actes d'état civil qui le concernent sont toutes situées à Rouen, jusqu'à son décès en 1899. Il en va de même pour la famille paternelle dans son ensemble qui quitte la commune de Sotteville-lès-Rouen pour passer sur la rive droite de la Seine à Rouen.

Nous avons choisi plus particulièrement de développer la descendance de Alphonse Joseph, celle-ci faisant apparaître mon grand -père paternel, Charles Georges, le cadet.

Quatrième partie :

Les petits enfants de Rose Appoline et Louis Alphonse

I – La descendance de Alphonse Joseph

- Alphonsine Marie Constance FEVRIER, née le 30 juillet 1878 à Rouen.
- Joseph Louis, né en 1882 et décédé en 1941 (à l'âge de 59 ans) à Rouen.
- Alphonsine Marie, née le 13 février 1885 à Rouen.
- *Alphonse Désiré*, né le 14 octobre 1887 à Rouen et décédé le 6 juillet 1918, Côte 204 Ouest De Château Thiery (à l'âge de 30 ans), Mort pour la France.
- Fernand Albert, né le 20 mars 1890 à Rouen, époux de Marie Houssaye.
- Joseph Louis, né en 1892 et décédé en 1941 à Rouen.
- Alice Julia Arthurine, née le 17 décembre 1893 à Rouen.
- Marcel Alphonse, né le 9 mai 1898 et décédé le 17 mai 1898 (8 jours) à Rouen.
- Charles Georges, né le 5 juillet 1899 et décédé le 3 février 1966 à Rouen.

²⁰ AD76 3E 00999-1864-Rouen (hospice général)

²¹ AD76 3E 00999 1879/07/01-1879/09/30- Rouen

Alphonse Désiré, Mort pour la France,

Arrêtons-nous quelques lignes pour porter un regard plein de respect sur cet homme mort au Front de la Première guerre mondiale, des suites de ses blessures. De plus, cet homme présente une personnalité singulière que je me devais de vous rapporter.

Les Archives Départementales de la Seine Maritime propose sur leur site en page d'accueil, la rubrique « Registre Matricule » qui permet très rapidement de retrouver un ancêtre et son activité militaire, à partir de son nom, son lieu de naissance et sa classe, à savoir l'année de son service militaire, soit 20 ans après sa naissance. Pour Alphonse Désiré, né en 1887, on déduit donc qu'il a été mobilisé en 1907.

Sur sa fiche matricule²², on apprend que :

Ses parents Alphonse Joseph FEVRIER et Marie Emilie FOLLIOT sont, en 1907, domiciliés 9, rue Sainte Croix des pelletiers à Rouen,

Qu'il a les cheveux et sourcils blonds, les yeux bleus, un front bas, un nez moyen, une bouche moyenne, un menton rond, un visage ovale,

Qu'il mesure 1m 52cm et qu'il est tatoué aux deux bras...

Arrive ensuite son parcours de militaire :

- En 1909, il est exempté au motif de « faiblesse ».
- En 1914, il est reconnu apte au Service armé par le Conseil de révision de La Seine Inférieure.
- Le 22 janvier 1916, il est condamné par le Conseil de Guerre de la 53^{ème} Division d'Infanterie à cinq ans de prison pour « outrage envers un supérieur ».
- Passé au 1^{er} Régiment du génie le 5 juin 1916, en exécution de la note N° 78492 de la IV^{ème} Armée, notifiée pour 53^{ème} D.I sous le numéro 10641, comme volontaire pour la manœuvre des lance-flammes.
- Passé au 21^{ème} Régiment du Génie, le 1^{er} avril 1918.
- Décédé le 6 juillet 1918 à la Côte 204 Ouest de Château-Thierry, des suites de ses blessures.
- Mort pour la France. (Avis Municipal N° P.D 2272 du 24 juillet 1918). (Avis de la Mairie de Rouen du 19 avril 1919 N°772)

Il est précisé qu'il a mené campagne contre l'Allemagne du 19 février 1915 au 6 juillet 1918.

Il existe sur la Fiche Matricule un encadré qui précise, entres autres, les coups d'éclats et pour Alphonse Désiré, voici ce qui est écrit :

CAMPAGNES.	BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.
<p>du 19 février 1915 Contre l'Allemagne au 6 juillet 1918</p>	<p>Cité à l'ordre de la 161^{ème} Division d'Inf. le N° 138 du 22 Août 1917. Sapeur d'élite d'entrain, jolant même, à l'idée de l'échelle du Boche est allé à l'avant le 15 Août 1917 avec une mitrailleuse très remarquable, a manœuvré des lance-flammes, a lancé pendant une des plus embardées dont les occupants effrayés se sont rendus. Croix de Guerre à l'échelle d'argent.</p>

²² AD76 Février, Alphonse Désiré – 1R3222

« Cité à l'Ordre de la 162^{ème} Division d'infanterie N°138 du 22 août 1917. Sapeur plein d'entrain, joyeux même à l'idée de griller du Boche (Sic). Est allé à l'assaut le 15 août 1917 avec une audace très remarquée. A manœuvré des lance-flammes à bout-portant sur des abris ennemis, dont les occupants effrayés se sont rendus. Croix de guerre, étoile d'argent. »

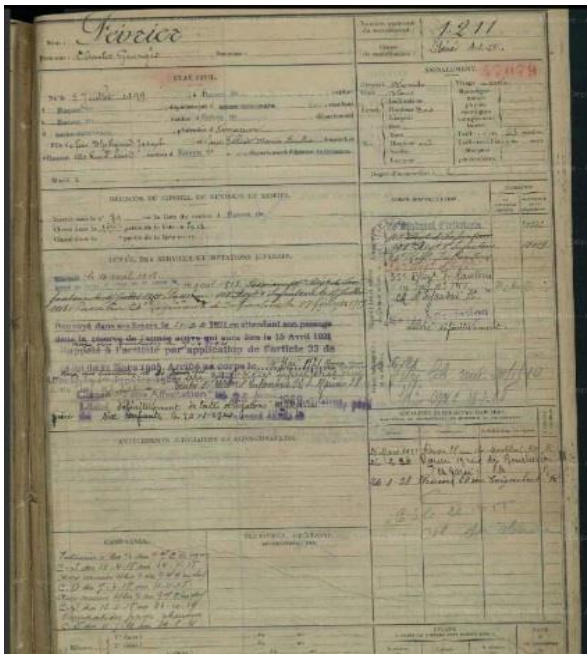
J'ai cherché avec beaucoup d'acharnement trace du document officiel citant Alphonse Désiré à la Croix de guerre, en vain pour le moment. J'ai cependant pu découvrir qu'un monuments aux morts pour la patrie est érigé dans le cimetière du Petit-Quevilly, commune de l'agglomération de Rouen et que le nom de « FEVRIER A.D » y est gravé. Le hasard veut que mes parents soient tous deux enterrés dans ce même cimetière à quelques mètres du monument aux morts. Mon père n'a jamais su que son oncle paternel avait connu un destin singulier et qu'un hommage lui était rendu dans cet endroit.

Charles Georges, mon grand-père paternel,

J'ai choisi de faire un « zoom » sur Charles FEVRIER, mon grand-père paternel, que je n'ai jamais rencontré ; j'avais deux ans quand il est décédé en 1966 et il était divorcé de ma grand-mère paternelle depuis 1948.

En dehors de la date de naissance et de la date du mariage de Charles Georges FEVRIER avec Lucie Marie CABOCHE, et en raison des nombreuses zones d'ombre dans la mémoire familiale, j'ai dû faire preuve d'inventivité pour aboutir dans mes recherches de renseignements.

Comme j'ai pu l'apprendre en cours, un document peut se montrer riche d'informations : « la fiche matricule » qui comprends à elle seule : la profession, la filiation parentale, l'adresse des parents, la chronologie et la localisation du parcours militaire, la description physique de la personne, toutes les adresses habitées tout au long de la mobilisation et la date de libération de toutes obligations militaires. Ci-dessous, la Fiche Matricule de Charles Georges²³, à côté de laquelle j'ai transcrit dans un cadre les éléments personnels sur cet homme comme trouvés sur cette fiche, en occultant les informations militaires.



FEVRIER	1211
Charles Georges	Numéro de matricule
	Cheveux blonds Visage Ovale Yeux bleus Front bas Nez ordinaire Taille : 1m 63 cm
Né le 5 Juillet 1899 à Rouen	
Profession : Terrassier	
Fils de Feu Alphonse Joseph et de Feue FOLIOT Marie Emilie Domiciliés Rouen 6 ^{ème} canton, 20, rue Saint Sever...	
...Libéré définitivement de toutes obligations militaires, Père de six enfants, le 20-1-1940.	
Localités successives habitées	
26 Mars 1921 : Rouen, 38, rue de Montbret	
26. 2. 30 : Rouen, 13, rue des boucheries St Ouen (Un garni)	
24-1-38 : Rouen, 23, rue Coignebert	

J'ai donc utilisé les adresses successivement habitées par ce père de famille et me suis attelée à parcourir les registres de recensement de la ville de Rouen :

²³ AD 76 1R3483

- Rouen, 38 rue de Montbret

En cherchant dans les anciens annuaires de Rouen à disposition dans la bibliothèque des Archives de la Seine Maritime en salle de lecture, j'ai pu identifier que la rue se situait dans le 2^{ème} canton. Et là, mauvaise surprise sur la page du registre²⁴, il ne s'agit pas de Charles Georges mais de Joseph FEVRIER, né en 1882.

Il est marié avec une certaine Marie, née à Saint-Saens et a 8 enfants !... Bref, ce n'est pas notre homme !!! La rigueur militaire semble faillir parfois.

- Rouen, 13, rue des boucheries Saint-Ouen ²⁵
(En garni)²⁶

Sur ce registre, je retrouve bien la famille FEVRIER, alors composée en 1930 de :

- Charles FEVRIER, né en 1899 à Rouen, chef de famille, tonnelier chez Buneaux (recherches faites, pas de trace de cette entreprise à Rouen au début du 19^{ème} siècle)
- Lucie FEVRIER-CABOCHE, née en 1900 à St Ouen (Seine Saint-Denis), femme, lingère chez un patron.
- Roger FEVRIER, né en 1922, fils.
- Jacques FEVRIER, né en 1927, fils.
- Jacqueline FEVRIER, née en 1928, fille.
- Mireille FEVRIER, née en 1931, fille.

J'ai ensuite poursuivi une recherche sur un autre registre de recensement, sachant que mon père, Roger FEVRIER, nous disait qu'enfant, il vivait au :

- 23, rue Coignebert à Rouen

A cette adresse, sur le recensement de 1938, je trouve un fils supplémentaire pour Charles et Lucie :

- André, né en 1933, fils.

Je connais de tradition orale, l'existence d'un sixième enfant pour ce couple :

- Claude, né en ? fils,

Selon toute vraisemblance, il serait donc né entre 1938 et 1940 puisque quand Charles est libéré de toute obligations militaires en 1940, il est précisé qu'il est père de 6 enfants.

II – Les six enfants de Charles Georges FEVRIER :

Charles Georges s'est marié le 11 avril 1921, à Rouen avec Lucie Marie CABOCHE, née le 6 février 1900 à Saint-Ouen en Seine-Saint-Denis.

Elle est décédée le 25 octobre 1988 à Rouen et avait divorcé de son mari le 21 juin 1948 (Tribunal civil de Rouen). De cette union sont nés :

- Roger Georges Louis, né le 4 octobre 1922 et décédé le 21 janvier 1998 à Rouen,
- Jacques, né en 1927 à Rouen,
- Jacqueline, née en 1928 à Rouen,
- Mireille, née en 1931 à Rouen.
- André, né en 1933 à Rouen,
- Claude né le ? à Rouen.

²⁴ AD76 6M 0616 – 2^{ème} canton

²⁵ AD76 6M 0685 - 3^{ème} canton

²⁶ En garni, signifie en logement déjà garni de meubles, donc « en meublé » comme on pourrait le dire aujourd'hui.

Si Charles Georges est bien père de six enfants, je ne saurais vous parler que de l'aîné, mon père :

- Roger FEVRIER, né le 4 octobre 1922 et décédé le 21 janvier 1998 à Rouen.



Comme je le précisais dans mon introduction, la fibre familiale faisait défaut chez nous et je n'ai jamais vraiment eu d'explications quant à la « rupture » des liens entre mon père et ses frères et sœurs. Mes sœurs ont pu échanger avec moi quelques informations qui m'ont éclairée quant à la fratrie de mon père. Dans le cadre de la rédaction de ce mémoire, j'ai tenté de prendre contact avec un cousin et une tante par alliance mais mes sollicitations sont restées vaines. Mes souvenirs d'enfance dans la famille se sont plutôt construits du côté maternel.

De mon père, je peux faire appel à mes souvenirs et aux différentes anecdotes qu'il a pu me conter, conscient que j'adorais ces histoires partagées. La plus émouvante, selon moi, reste celle de « la valise » :

Mon père m'a raconté tardivement une anecdote pour le moins stupéfiante : il relate une visite à sa mère de sa marraine, « bien mariée » à un homme anglais, « très bien sous tous rapports » ! Selon lui, il a environ 5 ou 6 ans. Sa mère a peu de moyens. Ladite marraine, dans l'incapacité d'avoir des enfants, est tombée sous le charme de ce petit Roger et a proposé à ma grand-mère de l'emmener avec elle afin de lui prodiguer la meilleure éducation qui soit et de l'inscrire dans les meilleures écoles. Séduite par l'idée, ma grand-mère a accepté... a préparé la valise de mon père et l'a accompagné à la gare pour partir en Angleterre commencer sa nouvelle vie. Mon père me précisait qu'il était très heureux de partir avec cette marraine et d'aller vivre en Angleterre, du peu qu'il pouvait en comprendre à cet âge. Sur le quai du train ma grand-mère tenait mon père par la main et le couple anglais marchait près d'eux. Dans le sens inverse, arrive un voyageur avec une énorme valise qui, en croisant le groupe, heurte mon père au niveau de la tête sans même s'en apercevoir. Mon père a commencé à pleurer puis s'est mis à hurler de douleur, les mains sur les yeux. Le train était sur le point de partir... et ma grand-mère trop occupée à parler avec sa grande amie, n'avait pas vu « l'incident de la valise ». Elle interpréta alors les pleurs de mon père comme le signe évident d'un refus de partir, de quitter sa mère et expliqua alors aux « anglais » que Roger ne pouvait pas partir, qu'il avait trop de chagrin et qu'elle ne voulait pas le forcer. Sans cette valise, je ne serai pas là pour vous rapporter cette histoire qui aurait pu changer la destinée de toute une famille.

Que dire encore de cet homme... Il m'a dit avoir dû prendre la fuite en 1940 quand les allemands souhaitaient le réquisitionner pour le S.T.O. (Service de Travail Obligatoire) et qu'ils l'avaient appelé « Schwarz tzigane » de par son air trop méditerranéen à leur goût.

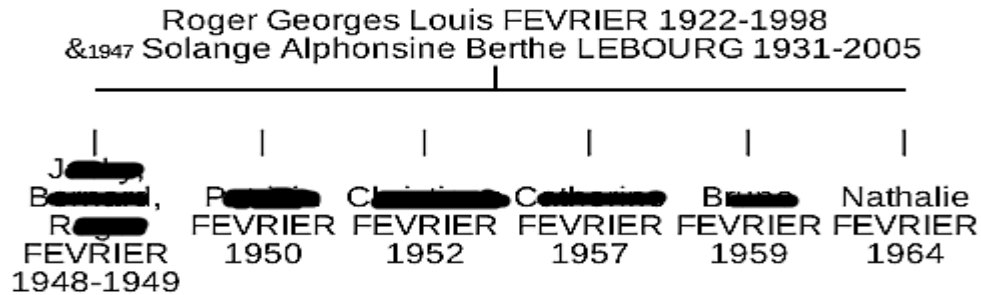
Il s'est engagé dans la Marine Nationale et a navigué à bord de croiseurs. Il a travaillé pour le cirque de Sabine Rancy comme manutentionnaire, puis pour le Théâtre des arts de Rouen comme machiniste quand ma mère y était habilleuse.

Tout ce parcours me vient de ce qu'il pouvait m'en dire lors de nos échanges ; je prendrais un jour le temps de réunir les documents qui s'y rapportent.

Il a ensuite été technicien en radiologie jusqu'à la fin de sa carrière professionnelle.

Il s'est marié le 5 avril 1947 à la Basilique de Bonsecours, sur les hauteurs de Rouen, avec Solange Alphonsine Berthe LEBOURG, née le 7 février 1931 au Petit-Quevilly en Seine-Maritime, et qui est décédée le 12 février 2005 à l'âge de 74 ans.

De cette union, sont nés six enfants, dont cinq encore vivants et je suis la dernière de la fratrie.



Cinquième partie : Les ascendants de Louis Alphonse et Rose Appoline

I – Les parents de Louis Alphonse FEVRIER:

- **Jean Michel FEVRIER**, né le 6 juin 1785 à Rouen, (date de naissance trouvée sur son acte de mariage).

Il s'est marié avec **Marie Geneviève LECOQ** le 6 janvier 1808 à Rouen²⁷.

Il est alors ouvrier teinturier.

On sait, au regard de ce qui est inscrit sur l'acte de mariage de son fils, Louis Alphonse, qu'en 1835, il est toujours teinturier et qu'il habite 71, rue du figuier à Rouen.

Cette rue n'existe plus à Rouen et son nom « viendrait d'une enseigne²⁸ ayant subi une déformation du nom de son propriétaire : « Le fils Guey ». Disparue avec l'aménagement de la place Saint-Marc. Une plaque de rue portant ce nom existait encore après la seconde guerre mondiale. »²⁹



Marie Geneviève LECOQ est née le 15 décembre 1789.

De cette union, au regard de mes recherches actuelles, le couple a eu deux enfants :

- Louis Alphonse né le 4 février 1814 à Rouen (Date de naissance trouvée sur les tables décennales du registre de naissances à Rouen entre 1813 et 1822)
- Joséphine Louise née le 30 avril 1825³⁰.

Nous n'avons pas étendu nos recherches concernant Joséphine Louise pour le moment.

II – Les parents de Rose Appoline BARBAN

- **Louis Jean Marie BARBAN** est né le 7 mai 1791 à Torcy-Le-Grand (76). Il a épousé Marie-Madeleine CHAMPAGNE le 6 septembre 1814 à Moulineaux (76). Il est alors précisé qu'il est tisserand et qu'il demeure à La Bouille (76)

²⁷ AD76 3E 00999 1808-01-01/1808-03-31 Rouen

²⁸ d'après Périaux. G. Pailhes (Paris-Normandie du 18/08/1949)

²⁹ rouen-histoire.com

³⁰ AD76 3E 00999-1825/04/01-1825/06/30 Rouen

- **Marie Madeleine Catherine CHAMPAGNE**, née le 23 mars 1790. de son union avec Louis Jean Marie BARBAN en 1814, sont nés deux enfants : Rose Appoline en 1815 et Louis Victor en 1816.

III – Les grands-parents paternels de Louis Alphonse FEVRIER

- **Michel augustin FEVRIER** est né le 7 septembre 1756³¹ à Sotteville-Lès-Rouen. Il a épousé Marie Anne Rose DORE le 22 mai 1782 à Rouen.³²
C'est à partir de cette personne que mes recherches en hypothèques vont être menées.
- **Marie Anne Rose DORE** serait née en 1762 (non vérifié) selon les recoupements faits sur le site de « Généanet » avec d'autres arbres généalogiques concernant des mêmes familles.
De cette union sont nés au moins deux enfants, pour le moment identifiés :
 - Marie Madeleine Rose FEVRIER, née le 24 mai 1782 à Rouen, baptisée le lendemain.³³
 - Jean Michel FEVRIER, né le 6 juin 1785 à Rouen. Il a épousé Marie Geneviève LECOQ le 6 janvier 1808. (Voir annexe 1)

Au début de ma recherche, aux Archives Départementales de Seine Maritime, guidée par les professionnels, entre-autre la présidente de la salle de lecture ce jour-là, j'ai commencé mes recherches dans le registre indicateur de la table alphabétique en Série 4Q. Pour la ville de Rouen, il y a deux séries, la première concerne le XIX^{ème} siècle et la seconde, la période antérieure.

J'ai relevé de nombreuses fois le nom FEVRIER et noté à côté le numéro de volume et d'article afin de pouvoir ensuite consulter les registres de transcription d'actes.

Au total, j'ai noté 11 personnes susceptibles d'intéresser ma recherche, avec pour certains plusieurs numéros de volumes et d'articles.

J'ai consulté les registres les uns après les autres pour vérifier la réelle filiation des intéressés avec les membres de la famille FEVRIER-BARBAN et pour finir, j'ai choisi de n'en garder qu'un :

Michel Augustin FEVRIER, né en 1786.

Je sais par d'autres recherches, qu'il est tailleur de pierres et qu'il a habité 6, rue pavée dans le Faubourg Saint Sever à Rouen (Acte de baptême de sa fille Marie Madeleine Rose).

Je trouve trace d'un acte à ce nom dans l'Enregistrement, dans le volume 7, case 607, qui après recherches dans l'indexation informatique mise à ma disposition en cote 4Q 43/459, me donne de nouveaux numéros de volume et d'article à trouver dans le Registre des Transcriptions.

Je vais donc consulter le Répertoire des formalités hypothécaires, qui me renvoie au Volume 76, Article 6097 (1806), en cote 4Q 44/76. On peut y lire qu'il s'agit d'une vente d'immeuble, situé à Sotteville (Lès-Rouen).

³¹ AD76 4E 02446-1755-1759-Sotteville-Lès-Rouen

³² AD76 3E 00999-1680-1792-Rouen (Paroisse St Sever)

³³ AD76 4E 02187-1782-1783-Rouen (Paroisse St Sever)

N° 607 Février (Michel Augustin) tailleur Despiere Saint Sever
[1.^{re} P.^{le} N.^o 42.]

REGISTRE des Inscriptions, N ^o	DATE des INSCRIPTIONS.	SI L'HYPOTHÈQUE est judiciaire, légale, ou conventionnelle.	MONTANT DE LA CRÉANCE pour laquelle l'inscription a été requise.	DATES sous lesquelles sont portées au registre les		OBSERVATIONS.
				DÉCLARATIONS de changement de domicile.	RADIATIONS des Inscriptions.	
76 607	20 mars 1806	vente	Donnée	a	totteville	888-89

Je me suis ensuite attachée à trouver cet acte dans le Registre des Transcriptions

Sachant qu'au début de cet acte, se trouve le nom du notaire chargé de gérer cette transaction, nous avons relevé son nom : Maître RIQUIER, notaire à Rouen. Nous n'avons pas transcrit cet acte³⁴ qui ressemble en tous points à celui du notaire, dont la transcription est écrite ci-dessous.

Pour retrouver l'acte notarié original, et non pas sa transcription, nous avons consulté l'index des notaires de Rouen. Plusieurs Riquier étaient cités et nous avons utilisé la date de l'acte (2 mars 1806) pour choisir le notaire concerné alors.

C'est en série 2E que nous avons consulté le registre notarial et relevé la cote 2 11/1766.

Nous avons donc pu retrouver l'acte notarial d'origine³⁵ et en avons fait la transcription :

Première page

« 2 mars 1806

Par devant Riquier et son collègue, notaires impériaux
résidans à Rouen, soussignés,

fut présent, **le Sieur Michel Augustin Février** tailleur
De pierres, demeurant à Rouen Faubourg Saint Sever
rue pavée N°6, a, par les présents volontairement vendu, cédé
et abandonné, promis garantir et faire valoir
envers et contre tous, de tous troubles dettes, hypothèques,
évictions, expropriations et autres empêchements
quelconques, sans obligation de ces biens présents et
avenir,

Au Sieur Jean Georges Baron commerçant, demeurant
à Rouen, rue de la croix de fer N°17 à ce présent, acceptant
et acquéreur pour lui, ses hoirs et ayant causes,

C'est à savoir les objets ci-après désignés situés
sur la commune de Sotteville près Rouen au triège³⁶ et
proche la mare, consistant **1^{er}** : en un corps de bâtiment
de fond en comble composé d'une cuisine et grenier par...

³⁴ Annexe 2

³⁵ Annexe 3

³⁶ **Le Littré (1880)**

TRIÈGE (*s. m.*) [tri-è-j'] : Canton de bois, lieu dit.

« La vaste plaine qui nous sépare de la Seine est de nouveau remplie de travailleurs, surtout dans la partie située vers Quatre-Mares et Sotteville, où l'herbe est encore sur pied dans la plupart des trièges » (Extr. du Journ. de Rouen, dans Journ. offic. 31 juill. 1875, p. 6141, 2e col.)

...dessus, en remplacement d'un petit caveau à côté de la cuisine, du côté de la porte communicante de cour et puits, passage pour aller et venir. Ledit bâtiment couvert en tuille, le tout en très mauvais état 2^{ème} En un petit jardin dont les murs de clôture sous la ronce ainsi que sa porte d'entrée et 3^{ème} En huit francs, quatre vingt-neuf centimes répondant à neuf livres tournois de rente foncière à prendre et avoir sur Pierre François Beljambe et ses co-obligés pour la fieffe d'héritage situés au dit faubourg Saint Sever pour contrat passé devant les notaires de Rouen, le dix juin mil sept cent vingt, revalidé par acte passé devant Maître Varengue et son collègue notaires à Rouen le deux novembre mil sept cent soixante-six, tous les objets acquis par le Sieur Michel Fébvrier père du comparant, de Guillaume Lebrument par contrat passé entre notariat le seize septembre

Deuxième page
mil sept cent soixante-dix contracté et insinué à Rouen le lendemain.

[?] ledit Sieur Baron avoir la propriété Possession et jouissance des dits héritages et rente de ce jour et à l'avenir pour les deux premiers objets et pour la rente à partir du jour de Saint Michel mil huit cent trois et à l'avenir et en faire et disposer comme de choses à lui appartenantes en lieu et place et à la subrogation de tous les droits, noms, raisons, Actions, possessions, hypothèques et privilèges, descendance, à laquelle fin il promet lui remettre aux mains le contrat du seize septembre mil sept cent soixante-dix et les cinq pièces d'écritures Qui furent alors remises au dit feu Sieur son père et ci-après qu'il les aura recouvrés.

A la charge pour ledit Sieur acquéreur de faire Payer à l'acquis du vendeur à partir du jour de Saint Michel mil huit cent quatre et à l'avenir, sept francs quarante centimes répondant à sept livres dix soles tournois de rente à celui qui en représentera le titre informé de manière que le vendeur n'en soit jamais acquitté.

Cette vente faite à cette charge et en outre moyennant le prix et somme de huit cent quatre-vingt-huit francs quatre vingt-neuf centimes, laquelle somme a été de la réquisition du dit Sieur acquéreur présentement et à la vue des notaires payée au vendeur, [?] pour Monsieur Pierre Louis Simon Gally secrétaire général de la Préfecture du Département de la Seine inférieure, demeurant à Rouen Rue de Fontenelle présent, duquel payement le vendeur s'étant acquitté et décharge l'acquéreur Ce fait pour raison du payement ci-dessus fait par ledit Sieur Gally pour ledit Sieur Baron, ledit Sieur BARON a crié et constitué, promis, garantir fournir et faire valoir envers et contre tous, de tous troubles et empêchement quelconque dans l'obligation...

Troisième page

...de tous ses biens meubles et immeubles présents et avenir, et par spécialité et privilège et hypothèques sur les objets, par lui ci-dessus acquis au profit du dit Sieur Gally au comptant et acquéreur pour lui et pour ses ayant causes en quarante-quatre francs et quarante-quatre centimes répondant à quarante-cinq livres tournois de rente, hypothèque et privilégiée par un [?] et exempté de toutes impositions prévues et imprévues payables à Rouen au domicile du dit Sieur Gally en numéraire métallique et non autrement à courir de ce jour, première année de paiement dans un an de ce jour pour ainsi continuer [?]... jusqu'au raquit et amortissement que ledit Sieur Baron en pourra faire toutefois et [?] pour le capital ci-dessus en espèces d'un dû d'argent sonnante et non autrement en un ou trois paiements égaux au fur et à mesure desquels ladite rente diminuera en proportion payant les arrérages et prorata alors dus ; à ledit Sieur vendeur de la réquisition du dit Sieur Gally et du consentement du dit Sieur Baron subrogé ledit Sieur Gally en tous ses droits, privilèges et hypothèques vu que le prix de la présente acquisition a été acquitté des deniers du dit Sieur Gally sans toutefois de la part du dit Sieur Février pour raison de cette subrogation, aucune Garantie, restitution de deniers, ni recours quelconques.

Les frais des présents de deux expéditions dont une Pour l'acquéreur et l'autre pour ledit Sieur Gally et transcription sauf aux hypothèques seront à la charge du dit Sieur Baron et si lors de ladite transcription, il existe des inscriptions qui grèvent les héritages ci-dessus vendus, toutefois autres que celle qui serait faite pour raison de la rente de sept livres dix sols prise en charge par ledit Sieur acquéreur, le vendeur promet et s'oblige ...

Quatrième page

de les faire lever et d'en faire faire la radiation à ses frais immédiatement après ladite transcription, sans qu'en aucun cas l'acquéreur puisse devenir passible d'aucun frais de signification, dénonciation et diligence qui seraient à faire à tous créanciers inscrits et au vendeur déclare et affirme le vendeur sous les peines de [?]

Dame Rose Doré son épouse n'a aucun droit et reprise à exercer sur lui, n'ayant point de contrat de mariage et n'avoir aucune succession du chef de ladite dame, son épouse, n'avoir jamais été chargé de tutelle, curatelle ni de recouvrement De deniers publics, dont acte.

Mandant et ordonnant, actant huissiers sur ce requis De mettre ces présentes à exécution à nos procureurs Procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir [?] par tous commandant et affaires de la force publique d'y prêter main Forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

Fait et passé à Rouen en l'étude l'an mil huit cent six le Deux de mars avant midi, lecture faite aux dits Sieurs Fébvrier et Baron, signé en l'étude, et ledit Sieur Gally en sa demeure, avec lesdits notaires ».

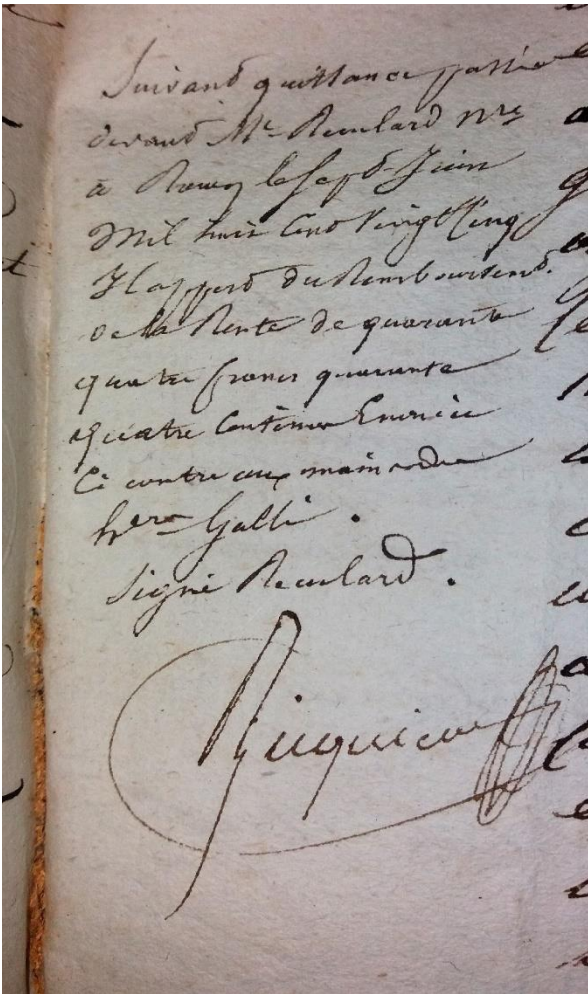
(SIGNATURES)

Michel Augustin Febvrier

J G Baron Gally

Delamare Riquier

Enregistré à Rouen le 7 mars 1806
Folio 138 B°R Soixante-cinq francs
Cinquante-six centimes.



Notes en marge de la page 3 :

« Suivant quittance
passée
Devant Maître Roulard,
notaire
à Rouen, le sept juin
Mil huit cent vingt cinq,
Rapport du
remboursement
De la rente de quarante
Quatre francs quarante
Quatre centimes [?]
Ci-contre aux mains du
Sieur Galli.

Signé Roulard.

Signature
RIQUIER

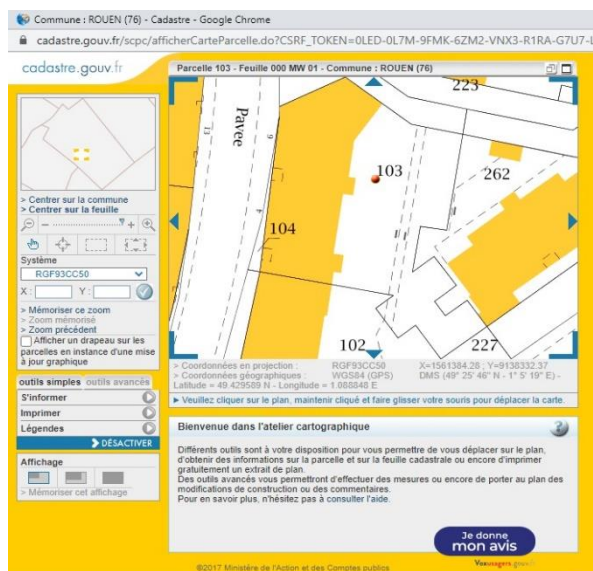
Cet acte nous informe donc que Michel Augustin FEVRIER vend un bien bâti (un bâtiment) et un bien non bâti (un jardin) ainsi qu'une rente foncière de « huit francs, quatre vingt neuf centimes » à un certain Jean Georges BARON. Il semble que ces biens soient l'héritage de Michel Augustin, de son père. Rose DORE, l'épouse de Michel Augustin ne peut y interférer, puisqu'il n'y a pas eu de contrat de mariage signé entre les époux.

Jean Georges BARON aurait effectué cette transaction dans le cadre d'une subrogation³⁷, au profit du « Sieur Galli ».

Nous avons ensuite pris le parti de faire une **recherche en cadastre** à partir de l'adresse citée sur cet acte notarié, dans l'optique de vérifier si Michel Augustin FEVRIER était aussi propriétaire du bien immobilier dans lequel il vivait.

Adresse concernée : 6, rue pavée, Faubourg Saint Sever, Rouen, Seine inférieure.

J'ai tout d'abord fait une recherche sur le site gouvernemental du cadastre pour visualiser le numéro de la parcelle (103) et la feuille concernée (000 MW 01).

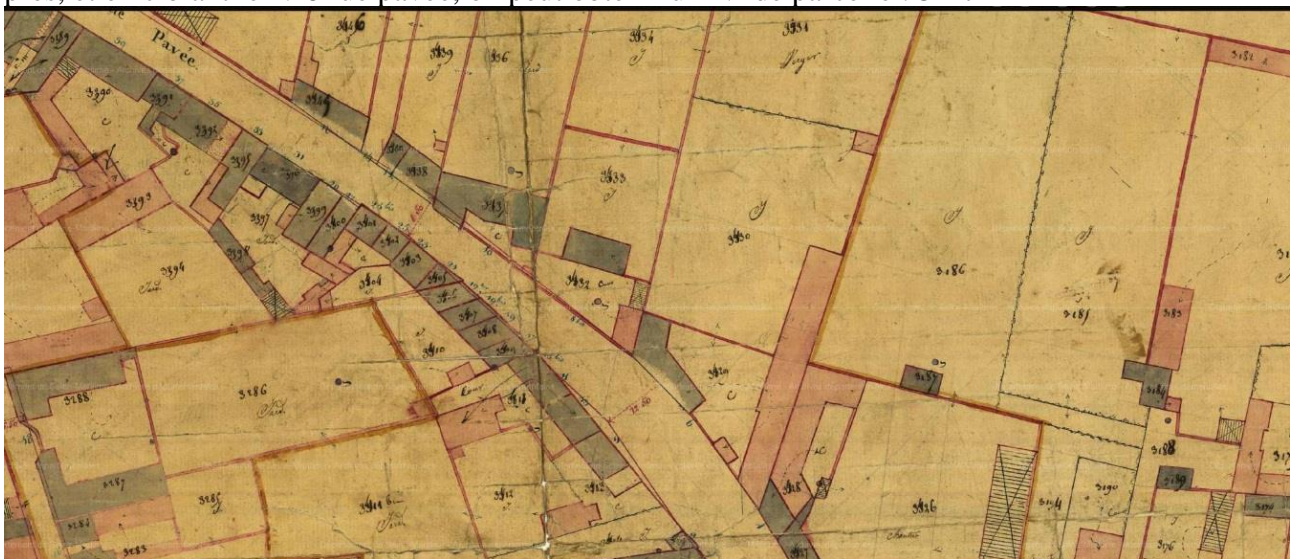


Néanmoins, j'apprends que les numéros de parcelle et de feuille ne se rattachent pas à la période qui concerne ma recherche. Je dois donc m'en rapporter au Cadastre napoléonien afin de trouver la concordance possible sur cette parcelle.

³⁷ En droit civil, la subrogation est l'opération de substitution d'une personne ou d'une chose par une autre, la remplaçante obéissant au même régime juridique que l'élément qu'elle remplace. La subrogation peut s'envisager d'une personne ou d'un bien. (Wikipédia)

Plan cadastral de Rouen, Faubourg Saint Sever.³⁸

La légende du plan en bas à gauche indique qu'il s'agit de la Section **L ou 11**. En regardant de plus près, et en ciblant le N°6 rue pavée, on peut obtenir un N° de parcelle : **3429**



³⁸ AD76 3P3_3681-Section L ou 11. 12^{ème} feuille-Rouen

Après consultation de l'état de section, je trouve la section 11, N°3429.

Folio. 160 Rue Pavée

NOMS, PRÉNOMS; PROFESSIONS ET DÉMEURES des Propriétaires et usufructiers.	de la Section.	du numéro du plan.	des Cantons ou Lieux dits.	de la nature de la Propriété.	CONTENANCE IMPOSABLE			CLASSE.	REVENU				FOLIOS de la matrice d'où sont tirés et où sont portés les articles vendus ou acquis.		
					par				TOTAL.		par			TOTAL.	
					h.	a.	m.		h.	a.	m.	fr.		c.	fr.
1 Delamitourie Louis	11	3429	n° 6	Maison	.	.	.	29	89	.	500	.	532	03	
2 M. J. J. J.		3429		Sol	6	61				1	6	61			
3 M. J. J. J.		3430		Jardin	12	57				4	12	57			
4 Thevenin Auguste		3431		Veuve	10	71				3	12	85			
5 M. J. J. J. (1844)															
6															
7															

On peut comprendre dans la marge, qu'il y avait un autre propriétaire avant Monsieur THEVENIN Auguste ; il est domicilié en premier (barré) rue du père Adam N°9, puis au 6, rue pavée en 1844, soit sur la propriété concernée sur cette page.

Sur cet autre document qui précise une mutation sur ce bien, on note qu'en 1897, l'occupant du logement s'appelle Casimir Du Verdier De Genouillac.

(CIRC. DU 17 SEPTEMBRE 1881, N° 615, MOD. N° 3.)

INDICATION	CLASSE	REVENU		CASES DE LA MATRICE d'où sont tirés et où sont portés les propriétés acquises ou vendues.		ANNÉE de LA MUTATION		NOMBRE d'OUVERTURES imposables.
		par	TOTAL.	TIRÉ	PORTÉ	Entrée.	Sortie.	
		PROPRIÉTÉ	fr. c.	fr. c.	de	à		
M. Delamitourie Louis Rue Pavée n° 6								
M. Du Verdier de Genouillac Casimir Charles Victor, occupant (1897)								
M.								
M.								
M.								
1 11 3429 A. J. J. n° 6	Rouen	605	2100	R. B.	R. B.	1892	1901	1
2 3429 Rue Pavée 6	Maison		2100	R. B.	R. B.		1901	
3 3429 n°	Commune		1770					

J'ai consulté de nombreuses pages de registres concernant cette parcelle qui a subi des changements importants, dont un rachat de quelques mètres carrés de terrain par la Ville de Rouen afin de pouvoir creuser une nouvelle rue (rue Malouet) qui se situe maintenant perpendiculaire à la rue pavée.

Quant à la possibilité que Michel Augustin FEVRIER puisse être le propriétaire de ce bien, nous n'en avons pas trouvé trace, en tous cas, sur les registres consultés.

IV – Les arrière-grands-parents paternels de Louis Alphonse FEVRIER ...

- **Michel FEVRIER**, né le 18 mai 1730. Il se marie à Marie Magdeleine HEBERT le 23 septembre 1755³⁹. En 1767, on sait qu'il est maçon alors qu'il est témoin du 2^{ème} mariage de sa sœur Geneviève Rose. Il décède le 15 août 1785, à Sotteville-Lès-Rouen.⁴⁰
- **Marie Magdeleine HEBERT**, fille de Louis HEBERT et Marie Marguerite BRUMENT pour laquelle nous n'avons pour le moment pas trouvé de documents. Elle apparaît comme marraine le jour du baptême de sa petite-fille, Marie Madeleine Rose, le 25 mai 1782.

Et pour terminer, je souhaitais compléter la liste des ascendants de Louis Alphonse FEVRIER, au niveau générationnel où j'en suis arrivée à ce jour.

Antoine François FEBVRIER, né le 9 avril 1686 à Sotteville-lès-Rouen, décédé le 27 mars 1743 (à l'âge de 56 ans), Journalier.

Marié le 5 septembre 1717 avec **Geneviève DUBOSC**, née en 1696 à Sotteville-lès-Rouen, décédée.

Ont eu :

- Geneviève Rose, née le 26 septembre 1718 à Sotteville-lès-Rouen, 7, décédée. Mariée le 9 février 1739 à Rouen, avec Jean Romain BOURDET. Divorcés en janvier 1767. Mariée le 2 juin 1767 à Rouen, avec Pierre Samson CARTIER, né en 1739, décédé.
- Marie Madeleine, née le 21 avril 1721 à Sotteville-lès-Rouen, décédée.
- Jean Baptiste François, né le 5 novembre 1723 à Sotteville-lès-Rouen, décédé.
- Marie Jeanne FEVRIER, née le 6 octobre 1727 à Sotteville-lès-Rouen, décédée.
- **Michel FEVRIER**, né le 18 mai 1730 à Sotteville-lès-Rouen, décédé le 15 août 1785 à Sotteville-lès-Rouen, (à l'âge de 55 ans).
- Marie Catherine FEVRIER, née le 17 août 1733 à Sotteville-lès-Rouen, décédée.
- Marie Rose FEVRIER, née le 30 avril 1737 à Sotteville-lès-Rouen, décédée.

Antoine FEBVRIER, né en 1658, décédé avant le 5 septembre 1717

Marié le 2 décembre 1684 Avec **Madeleine MULLOT** à Sotteville-lès-Rouen, décédée avant le 5 septembre 1717 à Sotteville-lès-Rouen.

Ont eu :

- **Antoine François**, né le 9 avril 1686 à Sotteville-lès-Rouen, décédé le 27 mars 1743 à Sotteville-lès-Rouen (à l'âge de 56 ans).
- Charles, baptisé le 7 septembre 1687 à Sotteville-lès-Rouen, décédé. Marié en 1708 à Sotteville-lès-Rouen avec Hélène FORTIN, née en 1689, décédée en 1749 (à l'âge de 60 ans).
- Jean, décédé le 23 septembre 1691 à Sotteville-lès-Rouen,

³⁹ AD76 4E 02446-1755-1759-Sotteville-Lès-Rouen

⁴⁰ AD76 4E 02448-1785-1786-Sotteville-Lès-Rouen

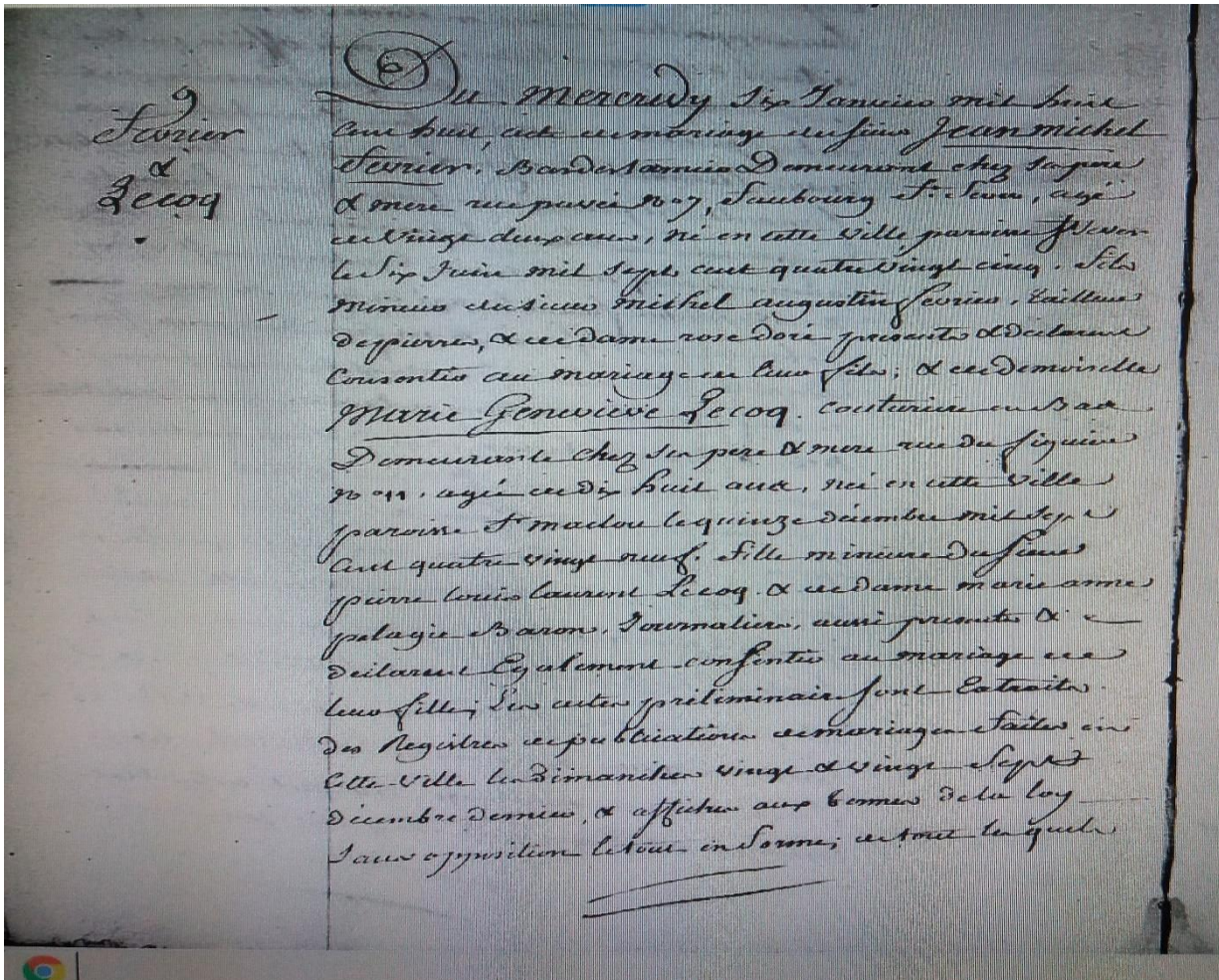
ANNEXES

N°1 Copie et Transcription de l'Acte de Mariage de Jean Michel FEVRIER et Marie Geneviève LECOQ, le six janvier 1808. (2 pages)

N°2 Copie de la Transcription de l'acte de mutation Volume 76-Art 6097.
(4 pages)

N°3 Copie de l'acte de Maître Riquier, notaire à Rouen, qui concerne Michel Augustin FEVRIER.

N°1



« Du mercredi six janvier mil huit
 Cent huit, acte de mariage du Sieur Jean Michel
 Février, badestamier, demeurant chez ses père
 Et mère, rue pavée, N°7, Faubourg Saint Sever, âgé
 De vingt deux ans, né en cette ville, paroisse St Sever,
 Le six juin mil sept cent quatre vingt cinq, fils
 Mineur du Sieur Michel Augustin Février, tailleur
 De pierres, et de Dame Rose Doré, présents et déclarant
 Consentir au mariage de leur fils et de Demoiselle
Marie Geneviève Lecoq, couturière en bas,
 Demeurant chez ses père et mère, rue du figuier,
 N°11, âgée de dix huit ans, née en cette ville
 Paroisse Saint Maclou, le quinze décembre mil sept
 Cent quatre vingt neuf, fille mineure du Sieur
 Pierre Louis Laurent Lecoq et de Dame Marie Anne
 Pélagie Baron, journalière, aussi présents et
 Déclarant également consentir au mariage de
 Leur fille. Les actes préliminaires sont extraits
 Des registres de publication des mariages faite en
 Cette ville, les dimanches vingt et vingt sept
 Décembre derniers et affiché aux termes de la loy
 Sans opposition le tout en forme, à tous, lesquels ...

N°1 (suite)

Actes il a été donné lecture par moy officier
 public aux termes de la loy, les dits époux présents
 ont déclaré prendre en mariage, l'un Demoiselle
 Marie Geneviève Lecoq, l'autre le Sieur Jean
 Michel Février; en présence des Sieurs Jean
 André Guignard, oncle de l'époux, âgé de cinquante
 trois ans, tailleur de pierres rue du Figuier N°94,
 Michel Nicolas Lebourg, son Beaufrère, âgé de
 trente quatre ans, badestamier même rue, N°47,
 Nicolas Lefevre, âgé de trente sept ans, journalier
 Petit clos St Marc, N° 14 et Jacques Jean Baptiste
 Laurent Lecoq, âgé de trente cinq ans, journalier
 rue du Figuier N°32, oncles de l'épouse; après
 Quoi moi, adjoint faisant les fonctions d'officier
 public de l'état civil par délégation de Monsieur
 le Maire de cette ville, ai prononcé qu'au nom de la
 Loy les dits époux sont unis en mariage, au
 quel acte l'époux le père des époux, et trois des
 témoins ont signé avec moy, l'époux, les mères des époux et
 l'autre témoin ont déclaré ne le savoir. Lecture faite,

Février Lebourg père
 le curé pour le Roy Lebourg
 Guignard

« ...actes, il a été donné lecture par moy officier
 Public aux termes de la loy, les dits époux présents
 Ont déclaré prendre en mariage, l'un Demoiselle
 Marie Geneviève Lecoq, l'autre, le Sieur Jean
 Michel Février ; en présence des Sieurs Jean
 André Guignard, oncle de l'époux, âgé de cinquante
 Trois ans, tailleur de pierres, rue du figuier N°94 et
 Michel Nicolas Lebourg, son Beaufrère, âgé de
 Trente quatre ans, badestamier, même rue, N°47,
 Nicolas Lefevre, âgé de trente sept ans, journalier
 Petit clos St Marc, N° 14 et Jacques Jean Baptiste
 Laurent Lecoq, âgé de trente cinq ans, journalier,
 Rue du figuier N°32, oncle de l'épouse. Après
 Quoi, moi, adjoint faisant les fonctions d'officier
 Public de l'état civil par délégation de Monsieur
 Le maire de cette ville, ai prononcé qu'au nom de la
 Loy, les dits époux sont unis en mariage au
 Quel acte, l'époux ; les pères des époux et trois des
 Témoins ont signé avec moy. L'épouse, les mères de époux et
 L'autre témoin ont déclaré ne le savoir. Lecture faite, »

Signatures

N°2 Transcription d'Acte de mutation (Début en bas de page)

24.)

TRANSCRIPTION d'Actes de mutation.

RÉPERTOIRE	
NUMÉROS	
du	de
Volume.	l'Article.

Voilà l'acte de mutation de ce qui est parvenu à la
 dernière de cette date par le décès de...

Lequel de la dite partie des racines y a été par les acquiescances
 et suite y rapportée et usufruit de ce qu'il y a de la dite en
 faveur de ses parents (uniformément avec les autres de la dite partie)
 et de l'usufruit de ce qui les autres de la dite partie y a de la dite
 et de l'usufruit de ce qui les autres de la dite partie y a de la dite

Cette vente ainsi faite moyennant cinq cent cinquante
 francs par anticipation y a été en espèces d'or d'argent et de
 monnaie d'argent en un denier de la dite partie y a de la dite
 et de l'usufruit de ce qui les autres de la dite partie y a de la dite
 et de l'usufruit de ce qui les autres de la dite partie y a de la dite
 et de l'usufruit de ce qui les autres de la dite partie y a de la dite

Et nous et ordonnons et ordonnons à tout hui et à tout
 de la dite partie y a de la dite partie y a de la dite partie y a de la dite
 y a de la dite partie y a de la dite partie y a de la dite partie y a de la dite
 y a de la dite partie y a de la dite partie y a de la dite partie y a de la dite
 y a de la dite partie y a de la dite partie y a de la dite partie y a de la dite

La somme de six cent cinquante francs en un denier de la dite partie y a de la dite
 et de l'usufruit de ce qui les autres de la dite partie y a de la dite partie y a de la dite
 y a de la dite partie y a de la dite partie y a de la dite partie y a de la dite
 y a de la dite partie y a de la dite partie y a de la dite partie y a de la dite

Lequel de la dite partie des racines y a été par les acquiescances
 et suite y rapportée et usufruit de ce qu'il y a de la dite en
 faveur de ses parents (uniformément avec les autres de la dite partie)
 et de l'usufruit de ce qui les autres de la dite partie y a de la dite
 et de l'usufruit de ce qui les autres de la dite partie y a de la dite

76. 6097. du dix Mars mil
 huit cent sept et y a de la dite partie y a de la dite partie y a de la dite
 y a de la dite partie y a de la dite partie y a de la dite partie y a de la dite

667
 330

Hauteville y a de la dite partie y a de la dite partie y a de la dite partie y a de la dite
 y a de la dite partie y a de la dite partie y a de la dite partie y a de la dite

1700

TRANSCRIPTION d'Actes de mutation.



RÉPERTOIRE
NUMÉROS

de de
Volume Article

De la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

1.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

2.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

3.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

4.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

5.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

6.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

7.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

8.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

9.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

10.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

11.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

12.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

13.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

14.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

15.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

16.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

17.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

18.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

19.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

20.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que


21.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

22.º Arrondissement de la No. publicq. en les provinces des. francs et dans y. r. d. et
arrondissement fait par le no. de que

[Signature]

N°3 Acte de Maître Riquier, notaire à Rouen.

mars
~~février~~ 1806

Notaire

 m 134

J'ai vu et ai vu lire et entendu lire par lesdits sieurs
 Neri d'au et Rouen et autres
 fait present ledit sieur michel augustin febvriou tailleur
 de pierre, demeurant à Rouen sous le nom de sieur de
 l'espérance M^{rs}.
 lequel a pu se représenter et volontairement vendu de
 lui et a l'audance prouvis garantie et faire scellée
 l'usage et spectre tous de tous brouilles d'elles supposées
 fictives, hypothécaires et autres en ce qui concerne
 quel ouques sans obligation de ses biens présents et
 à venir
 au sieur Jean Georges Arson, marchand demeurant
 à Rouen rue de la France n° 17. qui present a accepté
 et acquiescé pour lui et ses heirs et ayants cause.
 C'est à savoir les objets suivants des lieux et situés
 1. la commune de Sotteville près Rouen, au terroir et
 d'ochalouaire, consistant n° en un corps de bâtiment
 de pavé en faubelle faubelle dans la rue et grand pavé
 dessus et dans la cour de devant d'un petit pavé en face
 de la rue de la porte, faubelle de pavé
 ouvert passage pour aller à l'écueil, le dit bâtiment
 ouvert en toute, le tout en très mauvais état. 2. un
 petit jardin dans les murs de clôture et sur la rue
 vis-à-vis que la porte d'écueil, et 3. le huit francs, quatre
 vingt neuf centimes, se vendant à neuf livres tournois, de
 terre fourrière à prendre et avoir sur pierre française
 bel faubelle et des faubelles près pavé de l'écueil d'heritages
 situés audit faubourgy et sur le pavé faubelle de pavé
 de sous les valaires de Rouen le dix juin mil sept cent vingt
 Nevalide pour acte possible de vous M^{rs} Neri d'au et
 febvriou et Rouen le deux de novembre mil sept cent
 dix-neuf, lesdits objets acquis par ledit sieur michel
 febvriou père de l'acquéreur, de Guillaume le Breuillet
 par contrat possible sur par acte le dix septembre

mil sept fait Saisante dix, fevralle et finis au lieu
 la vendue au
 pour le dit si en baron avin la propriété
 possession & jouissance desdits heritages & Meute de la
 jouir & habiter, pour les deux premiers objets & pour
 la Meute a partie du jour de Saint michel mil huit cent
 trois et a l'avenir et en faire et disposer comme de
 chose & lui appartenant, en lieu et place et en
 substitution de tous les droits maus, reventes
 & autres possessions vaines hypothèques &
 privilèges de vendue & laquelle fin il promet
 lui remettre au main le contrat du six & septembre
 mil sept fait Saisante dix et les cinq pieces de titres
 qui furent alors remises audit finis & un pere
 & se après qu'il les aura remises.

La charge pour le dit si en baron de faire
 & payer & acquit du vendue a partie du jour de
 Saint michel mil huit cent quatre & a l'avenir, sept francs
 quatre sous par an, neanmoins a sept livres dix sols, tant pour
 Meute & se lui qui en représentera le titre en forme, de maniere
 que le vendue ne soit jamais quitte.

Cette vente faite de cette charge & le outre moyennant
 le prix de somme de huit cent quatre vingt huit francs quatre
 vingt neuf sous, laquelle somme a été de la acquisition
 audit si en baron presentement & a l'ave des notaires
 presés au vendue le sus pour mouli en pierre blanc
 si en galley, secretaire general de la prefecture de
 departement de la Seine inferieure, demourant a Rouen
 rue de fontaine present, du quel paiement le vendue
 se tient quitte de charge de baron.

Ne fait pour raison du paiement & d'abus fait
 pour le dit si en galley pour le dit si en baron
 le dit si en baron & freres & substitués, pour vis garantir
 fournis & pain sellain, l'avers & feutre blanc de blanc
 bractes & luyes chemises quelconques & vis habillage

Sais
 de
 a
 mil
 de
 que
 de
 de
 de

Remerciements

Je souhaite remercier tous les intervenants de cette formation qui ont su nous transmettre leur savoir avec passion et détermination ...

... Mon directeur de mémoire, Stéphane Cosson, pour sa disponibilité et sa gentillesse,
... Mes enfants, mes sœurs, mes amis, mes collègues de promotion, mes voisins, mon épiciier qui ont toujours cru en moi et en mes compétences pour mener à bien ce travail,
... Charlie pour toutes les fois où elle se vautrait sur toutes mes notes en ronronnant, ou qu'elle marchait sur le clavier de l'ordinateur (mon chat),

.... Et merci la vie !